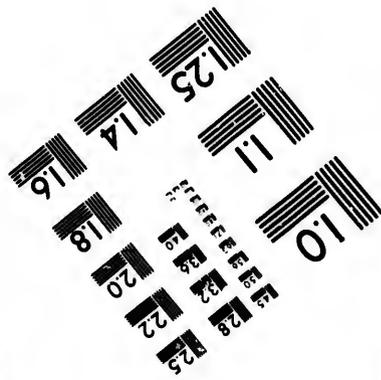
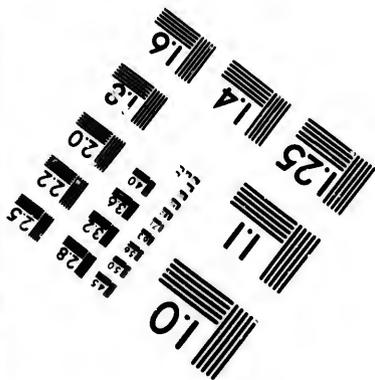
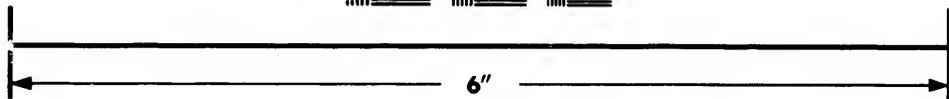
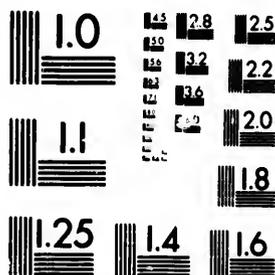


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

18  
20  
22  
25  
28

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

01

**© 1982**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continuée du volume I.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

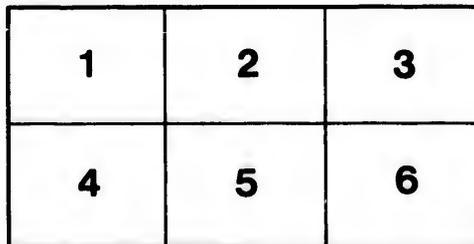
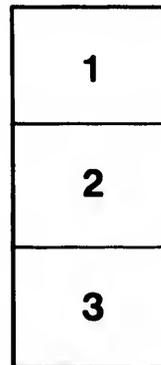
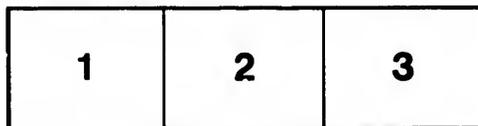
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

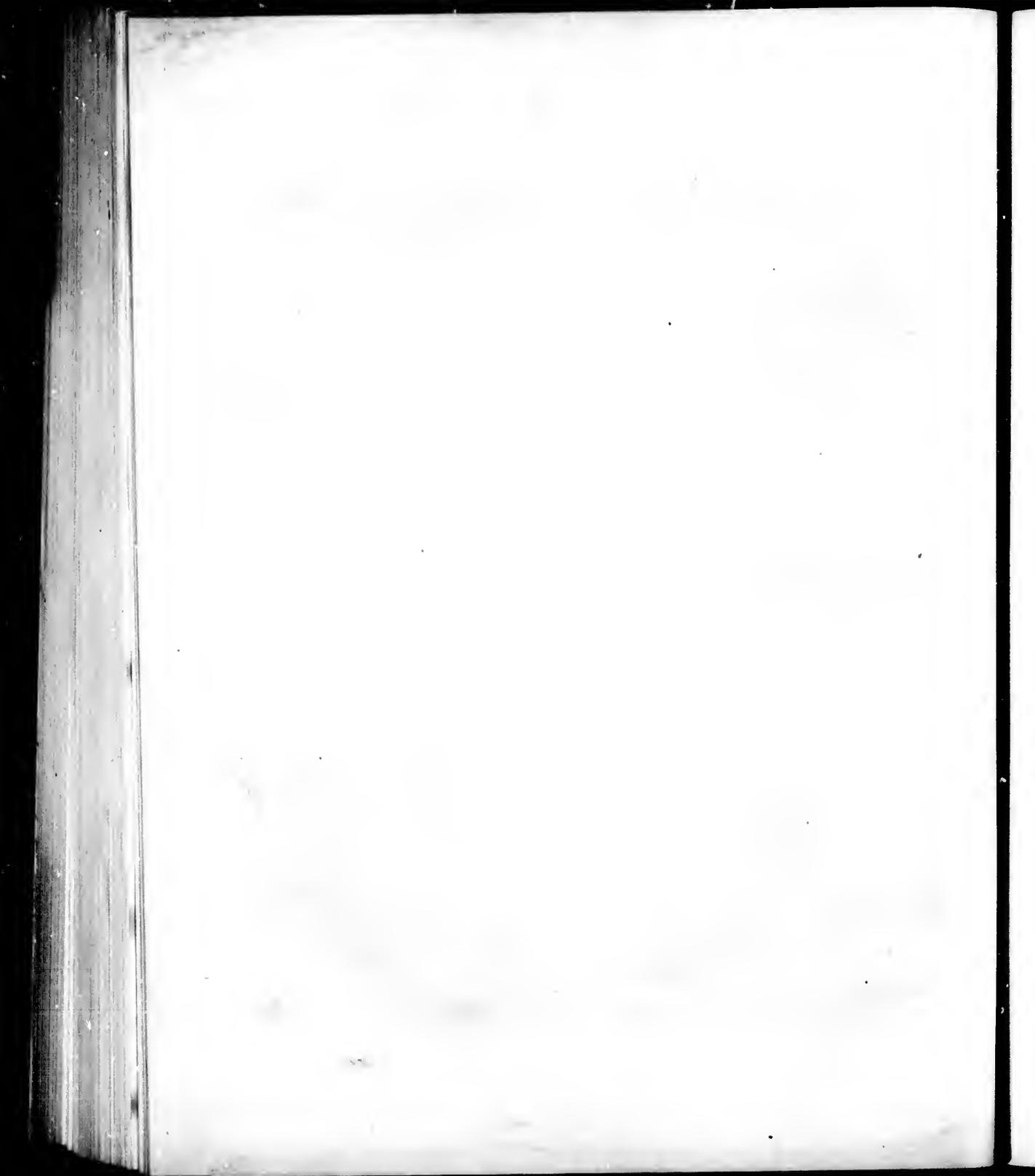
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

taills  
du  
odifier  
une  
mage

rrata  
o

elure,  
à



ŒUVRES  
DE  
CHAMPLAIN

PUBLIÉES  
SOUS LE PATRONAGE  
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

PAR L'ABBÉ C.-H. LAVERDIÈRE, M. A.  
PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES ARTS  
ET BIBLIOTHÉCAIRE DE L'UNIVERSITÉ

—  
SECONDE ÉDITION  
—

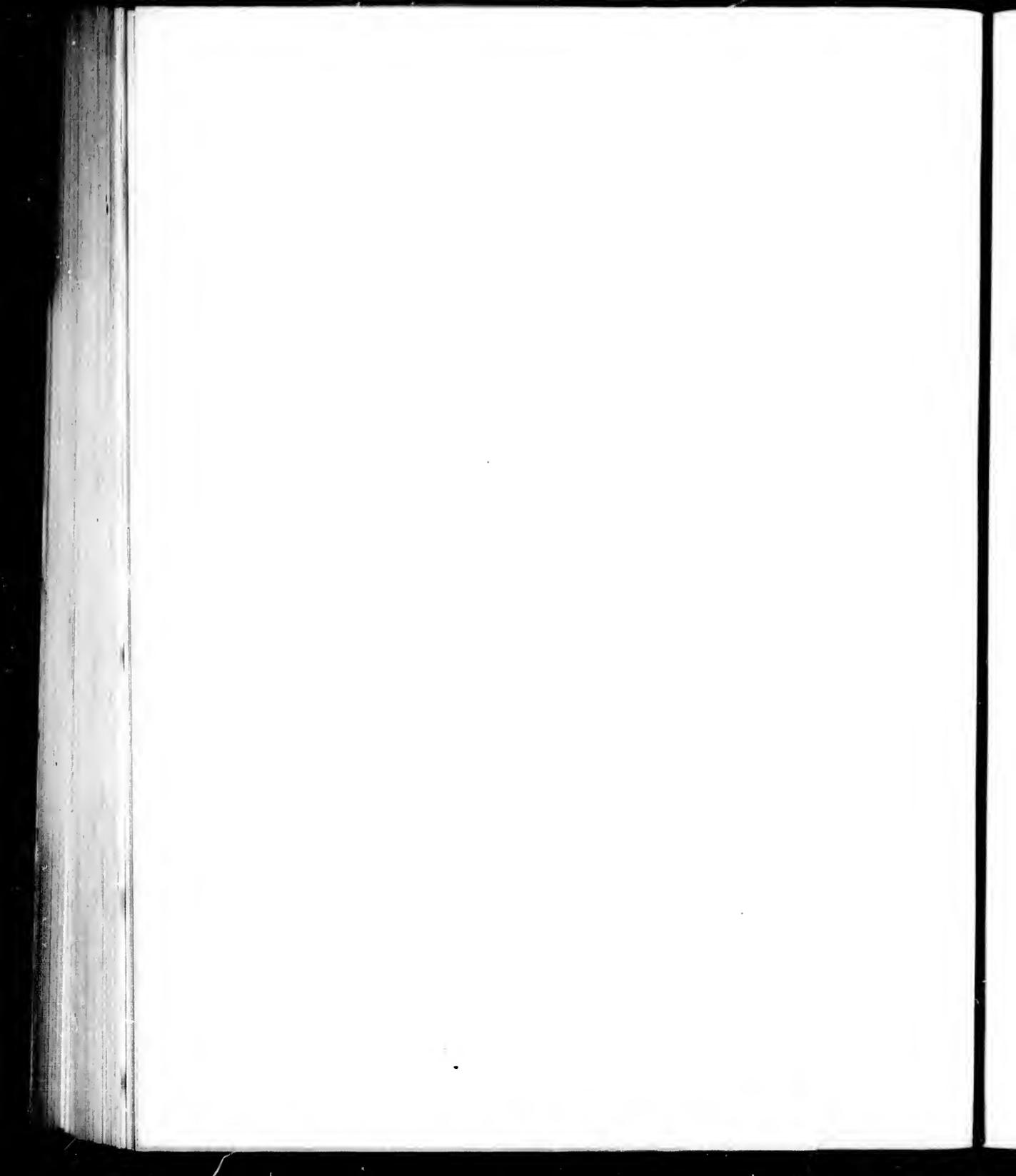
TOME II



QUÉBEC

Imprimé au Séminaire par GEO.-E. DESBARATS

—  
1870



*La première édition du Voyage de 1603 est d'une excessive rareté. Il n'y en a, jusqu'à ce jour, qu'un seul exemplaire de connu ; c'est celui de la Bibliothèque Impériale de Paris. Nous devons à l'extrême obligeance de M. l'abbé Verreau, la copie qui a servi à cette présente édition.*

*Des Sauvages : tel est le titre que l'auteur donna à sa première publication ; tandis que ses autres relations sont intitulées Voyages. L'auteur a-t-il choisi ces mots uniquement pour piquer la curiosité du lecteur, à une époque où l'on n'avait encore sur les sauvages que quelques récits plus ou moins fabuleux ? ou bien a-t-il voulu donner à entendre par là, qu'il ne publiait cet opuscule que comme un épisode d'un voyage dont il n'avait pas le commandement en chef ? Cette dernière supposition expliquerait un peu pourquoi le nom de Pont-Gravé ne figure ni dans le titre, ni dans les préliminaires, bien qu'il fût officiellement chargé de la*

conduite de l'expédition. Quoiqu'il en soit, il semble que la chose ait été remarquée dans le temps; car la *Chronologie Septenaire*, qui reproduit ce voyage, a presque l'air de vouloir tirer une petite vengeance en ne mentionnant que le nom de Pont-Gravé, sans dire même que la relation fût de Champlain.

L'auteur, dans son édition de 1632, a peut-être voulu réparer cette omission, qui était de nature à blesser un peu la susceptibilité de celui qu'il respectait comme son père. "Après la mort du sieur Chauvin, dit-il, le Commandeur de Chaste obtint nouvelle commission de Sa Majesté, et, d'autant que la dépense était fort grande, il fit une société avec plusieurs gentils-hommes et principaux marchands de Rouen et d'autres lieux... Le dit Pont-Gravé, avec commission de Sa Majesté (comme personne qui avait déjà fait le voyage, et reconnu les défauts du passé), fut élu pour aller à Tadoussac, et promet d'aller jusques au saut Saint-Louis, le découvrir et passer outre, pour en faire son rapport à son retour, et donner ordre à un second embarquement."

C'était donc Pont-Gravé qui était commissionné pour ce voyage, et ce n'était que justice de le mentionner.

DES  
S A V V A G E S ,

OV

VOYAGE DE SAMVEL  
CHAMPLAIN DE BROVAGE,

FAIT EN LA FRANCE NOUVELLE,

l'an mil fix cens trois :

*Contenant*

Les mœurs, façon de viure, mariages, guerres & habitation des Sauvages de Canadas.

De la descouverte de plus de quatre cens cinquante lieues dans le païs des Sauvages. Quels peuples y habitent ; des animaux qui s'y trouuent ; des riuieres, lacs, isles & terres, & quels arbres & fruiçts elles produisent.

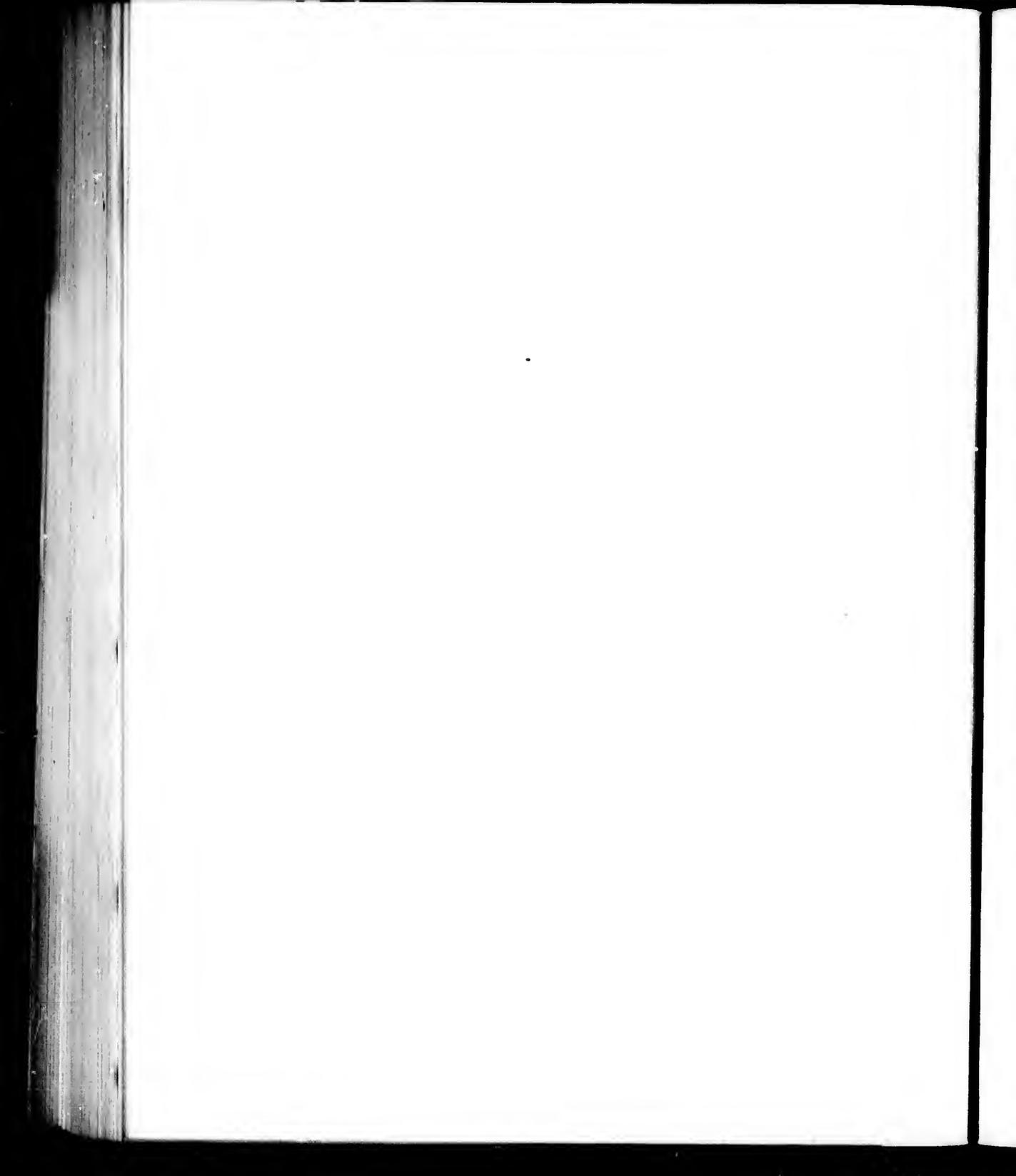
De la coste d'Arcadie, des terres que l'on y a descouvertes, & de plusieurs mines qui y sont, selon le rapport des Sauvages.



A PARIS,

Chez CLAUDE DE MONSTR'ÆIL, tenant sa boutique en la cour du Palais  
au nom de Iésus.

*Avec priuilege du Roy.*

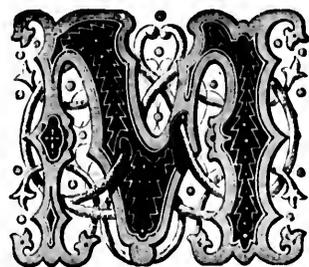




## EPISTRE

A

TRES NOBLE HAVT &  
PVISSANT SEIGNEVR MES-  
SIRE CHARLES DE MONTMOREN-  
CY, Cheualier des Ordres du Roy,  
Seigneur d'Ampuille & de Meru,  
Comte de Secondigny, Vicomte de  
Meleun, Baron de Chateauneuf &  
de Gonnort, admiral de france &  
de Bretagne.



ONSEIGNEVR,

*Bien que plusieurs ayent escript  
quelque chose du pays de Cana-  
das, ien'ay voulu pourtant m'ar-  
rester à leur dire, & ay expres-  
sément esté sur les lieux pour pouuoir rendre fidele tes-  
moignage de la verité, laquelle vous verrez (s'il vous  
plait) au petit discours que ie vous adresse, lequel ie*

*vous supplie d'auoir pour agreable, & ce faisant, ie  
prieray Dieu, Monseigneur, pour votre grandeur &  
prosperité, & demureray toute ma vie*

Votre tres humble &  
obeïssant seruiteur  
S. CHAMPLAIN.



## LE SIEVR DE LA FRANCHISE

AV DISCOVERS

DV SIEVR CHAMPLAIN.

**M** Vses, si vous chantez, vrayment ie vous conseille  
 Que vous louëz Champlain, pour estre courageux :  
 Sans crainte des hasards, il a veu tant de lieux,  
 Que ses relations nous contentent l'oreille.  
 Il a veu le Perou (1), Mexique & la Merueille  
 Du Vulcan infernal qui vomit tant de feux,  
 Et les saults Mocosans (2), qui offensent les yeux  
 De ceux qui osent voir leur cheute nonpareille.  
 Il nous promet encor de passer plus auant,  
 Reduire les Gentils, & trouuer le Leuant,  
 Par le Nort, ou le Su, pour aller à la Chine.  
 C'est charitablement tout pour l'amour de Dieu.  
 Fy des lasches poltrons qui ne bougent d'un lieu !  
 Leur vie, sans mentir, me paroist trop mesquine.

DE LA FRANCHISE.

(1) Champlain a bien été jusqu'à Mexico, comme on peut le voir dans son Voyage aux Indes Occidentales; mais il ne s'est pas rendu au Pérou, que nous sachieons.

(2) Mocosca est le nom ancien de la Virginie. Cette expression, *saults Mocosans*, semble donner à entendre que, dès 1603 au moins, l'on avoit quelque connaissance de la grande chute de Niagara.

## EXTRAICT DV PRIVILEGE.

**P**AR priuilege du Roy donné à Paris le 15. de novembre 1603, signé Brigard.  
Il est permis au Sieur de Champlain de faire imprimer par tel imprimeur que bon luy semblera vn liure par luy composé, intitulé, *Des Sauvages, ou Voyage du Sieur de Champlain, fait en l'an 1603,* & sont faictes deffenses à tous libraires & imprimeurs de ce Royaume, de n'imprimer, vendre & distribuer lediét liure, si ce n'est du consentement de celuy qu'il aura nommé & esleu, à peine de cinquante escus d'amende, de confiscation & de tous despens, ainsi qu'il est plus amplement contenu audit priuilege.

Lediét Sieur de Champlain, suiuant son dit priuilege, a esleu & permis à Claude de Montr'œil, libraire en l'vniuersité de Paris, d'imprimer le susdiét liure, & luy a cédé & transporté son dit priuilege, sans que nul autre le puisse imprimer, ou faire imprimer, vendre & distribuer, durant le temps de cinq années, sinon du consentement dudiét Montr'œil, sur les peines contenuës audit priuilege.

---

 TABLE DE CHAPITRES.
 

---

<b>B</b> ref du discours, où est contenu le Voyage depuis Honfleur en Normandie iusques au port de Tadoufac en Canadas.	
Chap. I.	p. 1
Bonne reception faicte aux François par le grand Sagamo des Sauuages de Canada, leurs festins & dances, la guerre qu'ils ont avec les Irocois, la façon & de quoy sont faicts leurs canots & cabanes : avec la description de la poincte de Saint Mathieu.	
Chap. II.	p. 6
La reioiſſance que font les Sauuages après qu'ils ont eu victoire sur leurs ennemis ; leurs humeurs ; endurent la faim, font malicieux ; leurs croyances & fauſſes opinions ; parlent aux diables ; leurs habits, & comme ils vont sur les neiges, avec la maniere de leur mariage, & de l'enterrement de leurs morts.	Chap. III. p. 11
Riuere du Saguenay, & son origine.	Chap. IV. p. 20
Partement de Tadoufac pour aller au Sault ; la description des isles du Lieure, du Coudre, d'Orleans & de plusieurs autres isles, & de nostre arriuée à Quebec.	Chap. V. p. 22
De la poincte Sainte Croix, de la riuere de Batiscan, des riuieres, rochers, isles, terres, arbres, fruicts, vignes & beaux pays qui sont depuis Quebec iusques aux Trois-Riuieres.	Chap. VI. p. 26
Longueur, largeur & profondeur d'un lac, & des riuieres qui entrent dedans, des isles qui y sont, quelles terres l'on voit dans le pays de la riuere des Irocois, & de la forteresse des Sauuages qui leur font la guerre.	Chap. VII. p. 32
Arriuée au Sault, sa description, & ce qui s'y void de remarquable, avec le rapport des Sauuages de la fin de la grande riuere.	Chap. VIII. p. 36
Retour du Sault à Tadoufac, avec la confrontation du rapport de plusieurs sauuages touchant la longueur & commencement de la riuere de Canadas ; du nombre des faults & lacs qu'elle traufferse.	Chap. IX. p. 44
Voyage de Tadoufac en l'isle Percée ; description de la baye des Molues, de l'isle de Bonne-aventure, de la baye de Chaleurs, de plusieurs riuieres, lacs & pays où se trouuent plusieurs sortes de mines.	Chap. X. p. 48
Retour de l'isle Percée à Tadoufac, avec la description des anses, ports, riuieres, isles, rochers, faults, bayes & basses, qui sont le long de la coste du Nort.	Chap. XI. p. 52

Les ceremonies que font les Sauvages deuant que d'aller à la guerre : Des Sauvages Almouchicois & de leurs monstrueuses formes. Discours du sieur Preuert de Sainct Malo, sur la descouuerture de la coste d'Arcadie, quelles mines il y a, & de la bonté & fertilité du pays. Chap. XII. p. 56

D'vn monstre espouuantable que les Sauvages appellent Gougou, & de nostre bref & heureux retour en France. Chap. XIII. p. 61



# DES SAVVAGES

ov

VOYAGE DV SIEVR DE CHAMPLAIN

faict en l'an 1603.

*Bref discours où est contenu le voyage depuis Honfleur en Normandie, iusques au port de Tadoussac en Canadus.*

## CHAPITRE PREMIER.



Nous partismes de Honfleur le 15. iour de mars 1603. Ce dit iour, nous relaschastes à la rade du Haure de Grace, pour n'auoir le vent fauorable. Le dimanche ensuyuant, 16. iour dudit mois, nous mistes à la voile pour faire nostre route. Le 17. ensuyuant, nous eusmes en veü D'orgny & Grenesey (1), qui sont des illes entre la coste de Normandie & Angleterre. Le 18. dudit mois, eusmes la congnoissance de la coste de Bretagne. Le 19. nous faisons estat, à 7. heures du soir estre le trauers de Ouessans. Le 21, à 17. heures (2) du matin, nous rencontraimes 7. vaisseaux flamans, qui, à nostre

(1) Aurigny et Guernesey.

(2) Il est évident qu'il faut lire « 7. heures, » vu qu'il n'est point question d'une observation astronomique; d'ailleurs, même dans son *Traité de la Marine*, Champlain sépare le jour en deux fois douze heures.

1603.  
Grandetour-  
mente.

iugement, venoient des Indes. Le iour de Pasques, 30. dudit mois, fusmes contrariez d'une grande tourmente, qui paroïssoit estre plustost foudre que vent, qui dura l'espace de dix-sept iours, mais non si grande qu'elle auoit faict les deux premiers iours, & durant cediect temps, nous eufmes plus de déchet que d'aduancement. Le 16. iour d'april, le temps commença à s'adoucir, & la mer plus belle qu'elle n'auoit esté, avec contentement d'un chacun; de façon que continuans nostre dicte route iusques au 28. iour dudit mois, que rencontrafmes vne glace fort haulte. Le lendemain, nous eufmes congnoissance d'un banc de glace qui duroit plus de 8. lieuës de long, avec vne infinité d'autres moindres, qui fut l'occasion que nous ne pufmes passer; & à l'estime du pilote les dittes glaces estoient à quelque 100. ou 120. lieuës de la terre de Canadas, & estions par les 45. degrez  $\frac{2}{3}$ , & vinsmes trouuer passage par les 44.

Rencontre  
de plusieurs  
grandes gla-  
ces.

Cap de  
Saincte Ma-  
rie.

Le 2. de may, nous entrafmes sur le Banc à vnze heures du iour par les 44. degrez  $\frac{2}{3}$ . Le 6. dudiect mois, nous vinsmes si proche de terre, que nous oyons la mer battre à la coste; mais nous ne la peufmes recongnoistre pour l'espaisseur de la brume dont ces dittes costes sont subiectes, qui fut cause que nous mismes à la mer encores quelques lieuës, iusques au lendemain matin, que nous eufmes congnoissance de terre, d'un temps assez beau, qui estoit le cap de Saincte Marie (1).

Le 12. iour enfuyant, nous fusmes surprins d'un

(1) Jean Alphonse mentionne ce nom, de même que celui des îles Saint-Pierre, dès l'année 1545, dans sa Cosmographie. (Biblioth. impériale, *ms. fr.* 676.)

grand coup de vent, qui dura deux iours. Le 15. <sup>1603.</sup> dudiët mois, nous eufmes congnoiffance des isles de Saint Pierre. Le 17. enfuyuant, nous rencontrafmes vn banc de glace, près du cap de Raie, qui contenoit fix lieuës, qui fut occasion que nous amenasfmes toute la nuit, pour éuiter le danger où nous pouuions courir. Le lendemain, nous mifmes à la voile, & eufmes congnoiffance du cap de Raye, & isles de Saint Paul, & cap de Saint Laurens (1), qui est terre ferme à la bande du Su; & dudiët cap de Saint Laurens iufques audiët cap de Raie il y a dix-huiët lieuës, qui est la largeur de l'entrée de la grande baie de Canadas (2). Ce diët iour, sur les dix heures du matin, nous rencontrafmes vne autre glace qui contenoit plus de huit lieuës de long. Le 20. dudiët mois, nous eufmes congnoiffance d'vne ille qui a quelque vingt-cinq ou trente lieuës de long, qui s'appelle Anticosty (3), qui est l'entrée de la

Illes de Saint Pierre.

Cap de Raye, Illes de S. Paul, Cap de S. Laurens.

Anticosty.

(1) Rigoureusement, le point du Cap-Breton le plus rapproché du cap de Raie, est le cap de Nord, dont le cap Saint-Laurent est éloigné de deux lieues.

(2) Cette expression «baie de Canada,» pour désigner le golfe Saint-Laurent, montre que pendant longtemps les deux noms ont été employés simultanément; car on voit, par la carte de Thévet, que le golfe Saint-Laurent portait, dès 1575, le même nom qu'aujourd'hui. Cependant, ce que les auteurs de ce temps se sont accordés à appeler communément *la Grande-Baie*, est cette partie du golfe comprise entre la côte du Labrador et la côte occidentale de Terre-Neuve.

(3) L'île d'Anticosti a cinquante lieues de long. Ce nom d'Anticosti, de même que ceux de Gaspé, de Matane, de Tadoussac et autres, était déjà suffisamment connu à cette époque, pour que Champlain se dispense de faire ici aucune remarque. En effet, dès l'année 1586, Thévet, dans son *Grand Insulaire*, dit «que les sauvages du pays l'appellent *Naticoulli*;» ce que confirme Lescarbot du temps même de Champlain: «Cette île est appelée, dit-il, par les Sauvages du pais *Anticosti*.» D'un autre côté, Hakluyt (vers 1600), sur la foi sans doute des voyageurs qu'il cite, l'appelle *Naticotec*, et Jean de Laet adopte, sans dire pourquoi, l'orthographe de Hakluyt. «Elle est nommée, dit-il, en langage des sauvages *Naticotec*.» Ce dernier nom se rapproche davantage de celui de *Natascouch* (où l'on prend l'ours), que lui donnent aujourd'hui les Montagnais. Jacques Cartier, en 1535, lui donna le nom d'*Île de l'Assomption*. Soit erreur, soit antipathie pour le navigateur malouin, M. de Roberval et son pilote Jean Alphonse l'appellent *Île de l'Ascension*. Thévet la mentionne, dans sa *Cosmographie universelle*, sous le nom de *Laisple*, et, dans son *Grand Insulaire*, il l'appelle, comme Cartier, «Île de l'Assomption, laquelle, ajoute-t-il, d'autres nomment de *Laisple*.»

1603.

Gachepé.

Mantanne.

Terres fort  
haulres &  
mauvaisés.Port de Ta-  
doufac & sa  
description.

riuiere de Canadas(1). Le lendemain, eufines con-  
gnoiffance de Gachepé(2), terre fort haulte, & com-  
mençafmes à entrer dans la diète riuiere de Cana-  
das, en rangeant la bande du Su iufques à Man-  
tanne(3), où il y a, dudiét Gachepé, foixante-cinq  
lieuës. Dudiét Mantanne, nous vinfmes prendre con-  
gnoiffance du Pic(4), où il y a vingt lieuës, qui eft  
à laditte bande du Su; dudiét Pic, nous trauer-  
fafmes la riuiere iufques à Tadoufac, où il y a  
quinze lieuës. Toutes ces dittes terres font fort  
haultes éleuées, qui font fterilles, n'apportant au-  
cune commodité.

Le 24. dudiét mois, nous vinfmes mouiller l'ancre  
deuant Tadoufac(5), & le 26. nous entrafmes dans le  
diét port qui eft faiét comme vne anfe, à l'entrée  
de la riuiere du Sagenay, où il y a vn courant d'eau  
& marée fort efrange pour fa viteffe & profondeur,  
où quelques fois il vient des vents impetueux(6) à  
caufe de la froidure qu'ils amenant avec eux. L'on  
tient que laditte riuiere a quelque quarante-cinq

(1) Le fleuve Saint-Laurent.

(2) Ou Gaspé. Suivant M. l'abbé J.-A. Maurault, ce nom seroit une contraction du mot abenaquis « *Katspibi*, qui est séparément, qui est séparé de l'autre terre. » On sait, en effet, que le Forillon, aujourd'hui miné par la violence des vagues, étoit un rocher remarquable séparé du cap de Gaspé.

(3) Ou Matane. Jean Alphonse l'appelle rivière de Caën.

(4) Le Pic. Au temps de Jean Alphonse, on l'appeloit Cap de Marbre. Jacques Cartier, en 1535, avoit donné au havre du Pic le nom d'Isleaux Saint-Jean, parce qu'il y étoit entré le jour de la Décollation de saint Jean.

(5) Le P. Jérôme Lalemant (Relation 1646) dit que les sauvages appelaient Tadoussac *Sadilge*; d'un autre côté, Thévet, dans son Grand Insulaire, affirme que les sauvages de son temps appelaient le Sagenay *Thadyfcau*. Il est probable qu'à ces diverses époques, comme encore aujourd'hui, on prenoit souvent l'un pour l'autre. Ce qui est sûr, c'est que ces deux noms sont sauvages: *Tadoussac* ou *Tadoufac*, veut dire *mamelons*, (du mot *totoucbac*, qui en montagnais veut dire *mamelles*), et *Sagenay* signifie *cau qui sort* (du montagnais *saki-nip*).

(6) La copie originale portoit probablement « importuns ». Lescarbot, qui reproduit ce voyage à peu près textuellement, a mis: « des vents impetueux lesquels amenant avec eux de grandes froidures. »

ou cinquante lieuës iufques au premier fault, & vient du costé du Nort-Norouëst. Lediët port de Tadoufac est petit, où il ne pourroit (1) que dix ou douze vaisseaux; mais il y a de l'eau allës à l'Est, à l'abry de la ditte riuere de Sagenay, le long d'vne petite montaigne qui est presque coupée de la mer. Le reste, ce sont montaignes hauïtes élevées, où il y a peu de terre, sinon rochers & fable remplis de bois de pins, cyprez (2), sapins, & quelques manieres d'arbres de peu. Il y a vn petit estang proche dudit port, renfermé de montaignes couvertes de bois. A l'entrée dudit port, il y a deux poinëtes : l'vne, du costé de Ouest, contenant vne lieuë en mer, qui s'appelle la poinëte de Sainët Matthieu (3); & l'autre, du costé de Su-Est, contenant vn quart de lieuë, qui s'appelle la poinëte de tous les Diabes (4). Les vents du Su & Su-Suest & Su-Sorouëst frappent dedans lediët port. Mais, de la pointe de Sainët Matthieu iufques à la pointe de tous les Diabes, il y a près d'vne lieuë; l'vne & l'autre pointe affeche de basse mer.

1603.

(1) Le verbe *pourvoir* s'employait alors activement, en parlant de la capacité des objets.

(2) Comme il n'y a pas de vrai cyprès en Canada, on pourrait croire d'abord que Champlain veut parler ici du pin gris, que nos Canadiens appellent vulgairement cyprès, et que l'on trouve surtout dans les environs du Saguenay; mais, outre que Champlain mentionne ici le pin d'une manière générale, si l'on compare les différents endroits où il parle du cyprès, on en viendra à la conclusion qu'il a voulu par ce terme désigner notre cèdre (*Thuja*), qui est un arbre très-commun dans toutes les parties du pays; tandis que le pin gris ne s'y rencontre pas partout. La chose devient évidente, si l'on fait attention que les feuilles du *Thuja* ont beaucoup de ressemblance avec celles du cyprès. « Ses feuilles, dit Du Hamel, en parlant du *Thuja* (Traité des Arbres et Arbustes), sont petites, comme articulées les unes aux autres, et elles ressemblent à celles du cyprès. »

(3) Dans l'édition de 1613, Champlain l'appelle encore pointe Saint-Matthieu, « ou autrement aux Alouettes. » Aujourd'hui elle n'est plus connue que sous ce dernier nom.

(4) Aujourd'hui la pointe aux Vaches. Cette pointe a changé de nom du vivant même de l'auteur. Dans l'édition de 1632, elle est appelée *pointe aux roches*; mais il nous semble évident que ce dernier nom doit être attribué à l'inadvertance de l'imprimeur: car Sagard, qui publiait, cette année-là même, son Grand Voyage au pays des Hurons, mentionne cette pointe à plusieurs reprises, et l'appelle absolument comme nous

1603.

*Bonne reception faicte aux François par le grand Sagamo des Sauvages de Canadas, leurs festins & danses, la guerre qu'ils ont avec les Iroquois, la façon & de quoy sont faits leurs canots & cabannes : avec la description de la poincte de Sainct Matthieu.*

### CHAPITRE II.

LE 27. iour, nous fufmes trouuer les Sauvages à la poincte de Sainct Matthieu, qui est à vne lieuë de Tadoufac, avec les deux sauuages que mena le Sieur du Pont, pour faire le rapport de ce qu'ils auoient veu en France, & de la bonne reception que leur auoit fait le Roy. Ayans mis pied à terre, nous fufmes à la cabanne de leur grand Sagamo(1), qui s'appelle Anadabijou, où nous le trouuafmes avec quelque quatre-vingts ou cent de ses compagnons qui faisoient *tabagie* (qui veut dire festin), lequel nous receut fort bien selon la coustume du pays, & nous feit asseoir auprès de luy, & tous les sauuages arrangez les vns auprès des autres des deux costez de la ditte cabanne. L'vn des sauuages que nous auions amené commença à faire sa harangue de la bonne reception que leur auoit fait le Roy, & le bon traictement qu'ils auoient receu en France, & qu'ils s'assurassent que saditte Maiefté

François  
bien receus  
par les Sau-  
uages.

Harangue  
de l'vn des  
Sauuages que  
nous auions  
remenez.

L'appelons aujourd'hui, la pointe aux Vaches. D'ailleurs la ressemblance que peuvent auoir, dans un manuscrit, les deux mots *roches* et *vaches*, rend l'erreur tout à fait vraisemblable.

(1) *Sagamo* veut dire en montagnais *grand chef*. D'après Mgr Lafèche, ce mot est composé de *tchi*, grand (pour *kitchi*), et de *okimau*, chef; *tchi okimau*, grand chef.

leur vouloit du bien, & desiroit peupler leur terre, & faire paix avec leurs ennemis (qui sont les Irocois), ou leur enuoyer des forces pour les vaincre : en leur comptant aussy les beaux chasteaux, palais, maisons & peuples qu'ils auoient veus, & nostre facon de viure. Il fut entendu avec vn silence si grand qu'il ne se peut dire de plus. Or, après qu'il eut acheué sa harangue, ledict grand Sagamo Anadabijou l'ayant attentiuement ouy, il commença à prendre du Petun, & en donner audict Sieur du Pont-Graué de Sainct Malo & à moy, & à quelques autres Sagamos qui estoient auprès de luy. Ayant bien petunné, il commença à faire sa harangue à tous, parlant pozément, s'arrestant quelquefois vn peu, & puis reprenoit sa parolle en leur disant, que veritablement ils deuoient estre fort contents d'auoir sadiite Maiesté pour grand amy. Ils respondirent tous d'vne voix : *Ho, ho, ho*, qui est à dire *ouy, ouy*. Luy, continuant tousiours sadiite harangue, dict qu'il estoit fort aise que sadiite Maiesté peuplast leur terre, & fist la guerre à leurs ennemis; qu'il n'y auoit nation au monde à qui ils voulussent plus de bien qu'aux François: Enfin il leur fit entendre à tous le bien & l'vtilité qu'ils pourroient receuoir de sadiite Maiesté. Après qu'il eut acheué sa harangue, nous sortismes de sa cabanne, & eux commencerent à faire leur tabagie ou festin, qu'ils font avec des chairs d'ornac, qui est comme bœuf, d'ours, de loups marins & castors, qui sont les viandes les plus ordinaires qu'ils ont, & du gibier en quantité. Ils auoient huit ou dix chaudières pleines de viandes, au milieu de ladiite ca-

1603.

Harangue  
du grand Sa-  
gamo.

Festin des  
Sauuages.

Comme ils  
font cuire  
leurs viandes.

1603.

Mangent  
fort falement.

Sauvages  
dansent au-  
tour des  
chaudieres.

Victoire ob-  
tenue sur les  
Irocois.

banne, & estoient elloignées les vnes des autres quelques six pas, & chacune a son feu. Ils sont assis des deux costez (comme i'ay dict cy-dessus), avec chascun son escuelle d'escorcee d'arbre : & lorsque la viande est cuitte, il y en a vn qui fait les partages à chascun dans lefdittes escuelles, où ils mangent fort falement ; car, quand ils ont les mains grasses, ils les frottent à leurs cheueux ou bien au poil de leurs chiens, dont ils ont quantité pour la chasse. Premier que leur viande fust cuitte, il y en eut vn qui se leua, & print vn chien, & s'en alla saulter autour desdittes chaudieres d'un bout de la cabanne à l'autre. Estant deuant le grand Sagamo, il ietta son chien à terre de force, & puis tous d'une voix ils s'escrierent : *Ho, ho, ho* : ce qu'ayant fait, s'en alla asseoir à sa place. En mesme instant, vn autre se leua, & feit le semblable, continuant tousiours iusques à ce que la viande fut cuitte. Or, après auoir acheué leur tabagie, ils commencerent à danser, en prenant les testes de leurs ennemis, qui leur pendoient par derriere, en signe de resiouissance. Il y en a vn ou deux qui chantent en accordant leurs voix par la mesure de leurs mains, qu'ils frappent sur leurs genoux ; puis ils s'arrestent quelquefois en s'escriant : *Ho, ho, ho*, & recommencent à danser, en soufflant comme vn homme qui est hors d'haleine. Ils faisoient cette resiouissance pour la victoire par eux obtenue sur les Irocois, dont ils auoient tué quelque cent, aux quels ils couperent les testes qu'ils auoient avec eux pour leur ceremonie. Ils estoient trois nations quand ils furent à la guerre, les Estechemins, Algoumequins & Monta-

gnez (1), au nombre de mille, qui allerent faire la guerre auxdicts Irocois, qu'ils rencontrerent à l'entrée de la riuere desdicts Irocois (2), & en affommerent vne centaine. La guerre qu'ils font n'est que par surprise ; car autrement ils auroient peur, & craignent trop lesdicts Irocois, qui sont en plus grand nombre que lesdicts Montagnés, Estechemins & Algonmequins.

Le 28. iour dudict mois, ils se vindrent cabanner audiect port de Tadoufac, où estoit nostre vaisseau. A la poincte du iour, leur dict grand Sagamo sortit de sa cabanne, allant autour de toutes les autres cabannes, en criant à haulte voix, qu'ils eussent à defloger pour aller à Tadoufac, où estoient leurs bons amis. Tout aussy tost vn chascun d'eux deslit sa cabanne en moins d'un rien, & ledict grand capitaine le premier commença à prendre son canot, & le porter à la mer, où il embarqua sa femme & ses enfans, & quantité de fourreures, & se meirent ainly prés de deux cents canots, qui vont estrangement ; car encore que nostre chaloupe fust bien armée, si alloient ils plus vite que nous. Il n'y a que deux personnes qui traouillent à la nage, l'homme & la femme. Leurs canots ont quelques huit ou neuf pas de long, & large comme d'un pas ou pas & demy par le milieu, & vont tousiours en amoindrissant par les deux bouts. Ils sont fort subiects à tourner

1603.

Trois nations de Sauvages, Estechemins, Algonmequins & Montagnés.

Deflogement des Sauvages de la poincte Saint Martin, pour venir à Tadoufac voir les François.

Que c'est & comment sont faités les canots des Sauvages.

(1) Les Etchemins, appelés plus tard Malécites, habitaient principalement le pays situé entre la rivière Saint-Jean et celle de Pentagouet ou Pénobscot. Les Algonquins qui se trouvaient en ce moment à Tadoussac, y étaient descendus probablement pour la traite ; car leur pays était situé sur l'Outaouais et au-delà. Les Montagnais, à proprement parler, étaient chez eux ; car ils habitaient surtout le Saguenay et les pays environnants.

(2) La rivière de Sorel.

1603.

si on ne les sçait bien gouverner, car ils sont faiets d'escorce d'arbres appellée *bouille*(1), renforcez par le dedans de petits cercles de bois bien & proprement faiets, & sont si legers qu'un homme en porte vn aisément, & chaqu'un canot peut porter la pesanteur d'une pipe. Quand ils veulent trauerfer la terre, pour aller à quelque riuere où ils ont affaire, ils les portent avec eux.

Cabannes  
des Sauvages,  
dequoy &  
comment  
elles sont  
faietes.

Leurs cabannes sont basses, faietes comme des tentes, couertes de laditte escorce d'arbre, & laissent tout le haut descouuert comme d'un pied, d'où le iour leur vient, & sont plusieurs feux droit au milieu de leur cabanne, où ils sont quelques fois dix menages ensemble. Ils couchent sur des peaux, les vns parmy les autres, les chiens avec eux.

Description  
de la poinete  
de S. Mat-  
thieu.

Ils estoient au nombre de mille personnes, tant hommes que femmes & enfans. Le lieu de la poinete de Sainct Matthieu, où ils estoient premierement cabannez, est assez plaisant. Ils estoient au bas d'un petit costeau plein d'arbres, de sapins & cyprés. A laditte poinete, il y a vne petite place vnie, qui descouure de fort loin; & au dessus dudiect costeau, est vne terre vnie, contenant vne lieuë de long, demye de large, couuerte d'arbres; la terre est fort sablonneuse, où il y a de bons pasturages. Tout le reste, ce ne sont que montaignes de rochers fort mauuais. La mer bat autour dudiect costeau, qui assèche près d'une grande demy lieuë de basse eau.

(1) Écorce de bouleau.

*La refiouiſſance que font les Sauvages après qu'ils ont eu victoire ſur leurs ennemis; leurs humeurs, endurent la faim, ſont malicieux; leurs croyances & fauſſes opinions, parlent aux Diabſes; leurs habits, & comme ils vont ſur les neiges; avec la maniere de leur mariage, & de l'enterrement de leurs morts.*

1603.

## CHAPITRE III.

LE 9. iour de Iuin, les Sauvages commencerent à ſe refiouir tous enſemble & faire leur tabagie, comme i'ay diét cy-deſſus, & danſer, pour ladicte victoire qu'ils auient obtenuë contre leurs ennemis. Or, après auoir faiét bonne chere, les Algoumequins, vne des trois nations, ſortirent de leurs cabannes, & ſe retirèrent à part dans vne place publique, feirent arranger toutes leurs femmes & filles les vnes près des autres, & eux ſe meirent derriere, chantant tous d'vne voix comme i'ay diét cy deuant. Auſſi toſt toutes les femmes & filles commencerent à quitter leurs robes de peaux, & ſe meirent toutes nuës, monſtrant leur nature, neantmoins parées de matachias, qui ſont patenoftrés & cordons entrelacez, faiéts de poil de porc-épic, qu'ils teignent de diuerſes couleurs. Après auoir acheué leurs chants, ils dirent tous d'vne voix, *ho, ho, ho*; à meſme inſtant, toutes les femmes & filles ſe couuroient de leurs robes, car elles ſont à leurs pieds, & ſ'arreſtent quelque peu, & puis auſſi toſt recommençans à chanter, ils laiſſent aller leurs robes comme auparauant. Ils

Reſiouiſſance que les Sauvages firent de la victoire qu'ils auoient obtenuë ſur leurs ennemis les Irocois.

1603.

Sagamo des  
Algoûme-  
quins.

ne bougent d'un lieu en dansant, & font quelques gestes & mouuemens du corps, leuans vn pied, & puis l'autre, en frappant contre terre. Or, en faisant ceste danse, le Sagamo des Algoûmequins, qui s'appelle Befouat (1), estoit assis deuant lesdites femmes & filles, au milieu de deux bastons où estoient les testes de leurs ennemis penduës; quelques fois il se leuoit, & s'en alloit haranguant & disant aux Montagnés & Estechemins : "Voyez  
" comme nous nous resiouissons de la victoire que  
" nous auons obtenuë sur nos ennemis : il faut que  
" vous en fassiez autant, afin que nous soyons con-  
" tens." Puis tous ensemble disoient, *ho, ho, ho.* Retourné qu'il fut en sa place, le grand Sagamo avecque tous ses compagnons despouillerent leurs robes, estans tous nuds hormis leur nature, qui est couuerte d'une petite peau, & prindrent chascun ce que bon leur sembla, comme matachias, haches, espées, chauldrons, graissës, chair d'orignac, loup-marin, bref chascun auoit vn present, qu'ils allerent donner aux Algoûmequins. Après toutes ces ceremonies, la danse cessa, & lesdicts Algoûmequins, hommes & femmes, emporterent leurs presens dans leurs cabannes. Ils feirent encore mettre deux hommes de chacune nation des plus dispos, qu'ils feirent courir, & celuy qui fut le plus viste à la course eut vn present.

Presens des  
Montagnés  
& Estechemins.Humeur  
des fauages.

Tous ces peuples sont tous d'une humeur assez

(1) Probablement le même que Tessouat, grand sagamo des Algonquins de l'Isle ou Kichesipirini. Quelques années plus tard, en 1613, ce chef accueille l'auteur comme une vieille connaissance; et cependant ils n'avaient pas dû se rencontrer depuis 1603; car on ne voit pas que Tessouat ait pris part aux expéditions contre les Iroquois, ni qu'il soit descendu à la traite en 1611. D'ailleurs, dans un manuscrit, *tessouat* peut très-bien se prendre pour *besouat*.

ioyeuse; ils rient le plus souuent; toutes fois ils font quelque peu saturniens. Ils parlent fort pozément, comme se voullant bien faire entendre, & s'arrestent aussi tost, en songeant vne grande espace de temps, puis reprennent leur parolle. Ils vsent bien souuent de ceste façon de faire parmy leurs harangues au conseil, où il n'y a que les plus principaux, qui sont les anciens; les femmes & enfans n'y assistent poinct.

1603.

Tous ces peuples patissent tant quelques fois, qu'ils sont presque contraints de se manger les vns les autres, pour les grandes froidures & neiges, car les animaux & gibier dequoy ils vivent se retirent aux pays plus chauds. Je tiens que qui leur montreroit à viure, & enseignerait le labourage des terres & autres choses, ils l'apprendroient fort bien; car ie vous assure qu'il s'en trouue assez qui ont bon iugement, & respondent assez bien à propos sur ce que l'on leur pourroit demander. Ils ont vne meschanceté en eux, qui est user de vengeance, & estre grands menteurs, gens en qui il ne fait pas trop bon s'assurer, sinon qu'avec raison & la force à la main; promettent assez, & tiennent peu.

Les Sauvages endurent la faim.

Malice des Sauvages.

Ce sont la plus part gens qui n'ont point de loy, selon que j'ay pû veoir & m'informer audict grand Sagamo, lequel me dict qu'ils croyoient veritablement qu'il y a vn Dieu, qui a créé toutes choses. Et lors ie luy dy : Puisqu'ils croyoient à vn seul Dieu, comment est-ce qu'il les auoit mis au monde, & d'où ils estoient venus? Il me respondit : "Après que Dieu eut fait toutes choses, il print quantité de flesches, & les meit en terre; d'où il for-

Croyance des Sauvages, &amp; leur foy.

1603.

“ tit hommes & femmes, qui ont multiplié au monde iufques à present, & font venus de ceste façon.” Je luy respondy, que ce qu’il difoit estoit faux; mais que veritablement il y auoit vn feul Dieu, qui auoit créé toutes choses en la terre & aux cieus. Voyant toutes ces choses si parfaites, fans qu’il y eust personne qui gouuernast en ce bas monde, il print du limon de la terre, & en crea Adam nostre premier pere. Comme Adam sommeilloit, Dieu print vne coste dudict Adam, & en forma Eve, qu’il luy donna pour compagnie, & que c’estoit la verité qu’eux & nous estions venus de ceste façon, & non de flesches comme ils croyent. Il ne me dict rien sinon, qu’il aduoüoit plustost ce que ie luy disois, que ce qu’il me difoit. Je luy demandis aussi, s’ils ne croyoient point qu’il y eust autre qu’un feul Dieu. Il me dict que leur croyance estoit, qu’il y auoit vn Dieu, vn Fils, vne Mere & le Soleil, qu’estoient quatre; neantmoins que Dieu estoit par dessus tous, mais que le fils estoit bon, & le Soleil, à cause du bien qu’ils receuoient; mais la mere ne valloit rien, & les mangeoit, & que le pere n’estoit pas trop bon. Je luy remonstray son erreur selon nostre foy, enquoy il adiousta quelque peu de creance. Je luy demandis, s’ils n’auoient point veu ou ouy dire à leurs ancestres que Dieu fust venu au monde. Il me dict qu’il ne l’auoit point veu; mais qu’anciennement il y eut cinq hommes qui s’en allerent vers le soleil couchant, qui rencontrerent Dieu, qui leur demanda: “Où allez-vous?” Ils dirent: “Nous allons chercher nostre vie.” Dieu leur respondit: “Vous la

Croyent  
vn Dieu, vn  
Fils, vne  
Mere, & le  
Soleil.

De cinq  
hommes que  
les Sauvages  
croyent auoir  
veu Dieu.

“trouuerez icy.” Ils passerent plus outre, sans faire estat de ce que Dieu leur auoit dict; lequel print vne pierre, & en toucha deux, qui furent transmuez en pierre, & dict de rechef aux trois autres : “Où allez-vous?” Et ils respondirent comme à la premiere fois; & Dieu leur dit de rechef : “Ne passez plus outre : vous la trouuerez icy.” Et voyant qu’il ne leur venoit rien, ils passerent outre; & Dieu print deux bastons, & il en toucha les deux premiers, qui furent transmuez en bastons, & le cinquiesme s’arresta, ne voullant passer plus outre. Et Dieu lui demanda de rechef : “Où vas-tu?” — “Je vais chercher ma vie.” — “De-meure, & tu la trouueras.” Il demeura sans passer plus outre, & Dieu luy donna de la viande, & en mangea. Après auoir fait bonne chere, il retourna avecque les autres sauuages, & leur raconta tout ce que dessus.

Il me dict aussy qu’une autre fois il y auoit vn homme qui auoit quantité de tabac (qui est vne herbe dequoy ils prennent la fumée), & que Dieu vint à cet homme, & luy demanda où estoit son petunoir; l’homme print son petunoir, & le donna à Dieu, qui petuna beaucoup. Après auoir bien petuné, Dieu rompit ledict petunoir en plusieurs pieces, & l’homme luy demanda : “Pourquoy as-tu rompu mon petunoir? eh tu vois bien que ie n’en ay point d’autre.” Et Dieu en print vn qu’il auoit, & le luy donna, luy disant : “En voilà vn que ie te donne, porte-le à ton grand Sagamo; qu’il le garde, & s’il le garde bien, il ne manquera point de chose quelconque, ny tous fes

1603.

D’un autre homme que les Sauuages croyent auoir parlé à Dieu.

1603. “compagnons.” Le dict homme print le petunoir, qu’il donna à son grand Sagamo; lequel tandis qu’il l’eut, les sauuages ne manquerent de rien du monde; mais que du depuis le dict Sagamo auoit perdu ce petunoir, qui est l’occasion de la grande famine qu’ils ont quelques fois parmy eux. Je luy demandis s’il croyoit tout cela; il me dict qu’ouy, & que c’estoit verité. Or ie croy que voilà pourquoy ils disent que Dieu n’est pas trop bon. Mais ie luy repliquay, & luy dis, Que Dieu estoit tout bon, & que sans doubte c’estoit le Diable qui s’estoit montré à ces hommes-là, & que s’ils croyoient comme nous en Dieu, ils ne manqueroient de ce qu’ils auroient befoing; que le soleil qu’ils voyoient, la lune & les estoilles, auoient esté creéz de ce grand Dieu, qui a fait le ciel & la terre, & n’ont nullé puissance que celle que Dieu leur a donnée; que nous croyons en ce grand Dieu, qui par sa bonté nous auoit enuoyé son cher fils, lequel, conceu du Sainct Esprit, print chair humaine dans le ventre virginal de la Vierge Marie, ayant esté trente-trois ans en terre, faisant vne infinité de miracles, ressusçant les morts, guerissant les malades, chassant les Diabes, illuminant les aueugles, enseignant aux hommes la volonté de Dieu son pere, pour le seruir, honorer & adorer, a espandu son sang, & souffert mort & passion pour nous & pour nos pechez, & racheté le genre humain, estant enseuely est ressusçité, descendu aux enfers, & monté au ciel, où il est assis à la dextre de Dieu son pere (1). Que c’estoit là la croyance de tous

(1) Lescarbot fait sur ce passage la remarque suivante : «le ne croy point que cette

les chrestiens, qui croyent au Pere, au Fils & au Saint Esprit, qui ne font pourtant trois dieux, ains vn mesme & vn seul dieu, & vne trinité en laquelle il n'y a point de plus tost ou d'après, rien de plus grand ne de plus petit; que la Vierge Marie, mere du fils de Dieu, & tous les hommes & femmes qui ont vescu en ce monde faisans les commandemens de Dieu, & enduré martyre pour son nom, & qui par la permission de Dieu ont faict des miracles & font saincts au ciel en son paradis, prient tous pour nous ceste grande maiesté diuine de nous pardonner nos fautes & nos pechez que nous faisons contre sa loy & ses commandemens. Et ainsi, par les prieres des saincts au ciel & par nos prieres que nous faisons à sa diuine maiesté, ils nous donne ce que nous auons besoing, & le Diable n'a nulle puissance sur nous, & ne peut faire de mal; que s'ils auoient ceste croyance, qu'ils seroient comme nous, que le Diable ne leur pourroit plus faire de mal & ne manqueroient de ce qu'ils auroient besoing.

Alors ledict Sagamo me dict qu'il aduoüoit ce que ie disois. Je luy demandis de quelle ceremonie ils vsoient à prier leur Dieu. Il me dict, qu'ils n'vsoient point autrement de ceremonies, sinon qu'vn chascun prioit en son cœur comme il vouloit. Voilà pourquoy ie croy qu'il n'y a au-

« theologie se puisse expliquer à ces peuples, quand même on scauroit parfaitement leur « langue. » Il nous semble cependant que cette *théologie* n'a rien qui soit beaucoup plus difficile à entendre que la fable rapportée par le sagamo, puisque Champlain ne fait guère que lui raconter des faits historiques qui ont au moins en leur faveur le mérite de la vraisemblance. Supposé, au reste, que ce discours ne fût pas tout à fait à la portée de son interlocuteur, il n'en serait pas moins une preuve du zèle et des bonnes intentions de Champlain.

1603.

cune loy parmy eux, ne sçauent que c'est d'adorer & prier Dieu, & viuent la plus part comme bestes brutes, & croy que promptement ils seroient reduicts bons chrestiens, si l'on habitoit leur terre; ce qu'ils desireroient la plus part.

Quels sau-  
uages parlent  
au Diable.

Ils ont parmy eux quelques sauuages, qu'ils appellent *Pilotoua* (1), qui parlent au Diable visiblement; & leur diët ce qu'il faut qu'ils fassent tant pour la guerre que pour autres choses, & que s'il leur commandoit qu'ils allassent mettre en execution quelque entreprise, ou tuër vn François, ou vn autre de leur nation, ils obeïroient aussi tost à son commandement.

Sauuages  
croyent ser-  
mement aux  
songes.

Aussi ils croyent que tous les songes qu'ils font sont veritables; & de faiët il y en a beaucoup qui disent auoir veu & songé choses qui aduiennent ou aduiendront. Mais, pour en parler avec verité, ce sont visions du Diable, qui les trompe & seduiët. Voilà toute la creance que j'ay pû apprendre d'eux, qui est bestiale.

Humeurs des  
Sauuages.

Tous ces peuples, ce sont gens bien proportionnez de leurs corps, sans aucune difformité; ils sont dispos, & les femmes bien formées, remplies & potelées, de couleur basanée, pour la quantité de certaine peinture dont ils se frottent, qui les faiët devenir oliuastres. Ils sont habillez de peaux; vne partie de leur corps est couuerte, & l'autre partie descouuerte. Mais l'hyuer ils remedient à tout, car ils sont habillez de bonnes fourrures, comme

Habits des  
Sauuages.

(1) Quoique Champlain ait pu tenir des sauvages le mot *pilotoua* ou *pilotois*, il paraît cependant qu'il leur est venu de la langue des Basques; c'est du moins ce que dit le P. Biard (Relat. de la Nouv. Fr., édit. 1858, p. 17), en parlant de *Poutmain*, « que les Basques, dit-il, appellent *Pilotois*, c'est-à-dire, forçier. »

d'orignac, loutre, castors, ours-marins, cerfs & biches qu'ils ont en quantité. L'hyuer, quand les neiges sont grandes, ils font vne manière de raquette qui est grande deux ou trois fois comme celles de France, qu'ils attachent à leurs pieds, & vont ainsi dans les neiges sans enfoncer; car autrement ils ne pourroient chasser, ny aller en beaucoup de lieux.

1603.

Inuention  
qu'ils ont  
pour aller sur  
les neiges.

Ils ont aussi vne forme de mariage, qui est que quand vne fille est en l'aage de quatorze ou quinze ans, elle aura plusieurs seruiteurs & amis, & aura compagnie avec tous ceux que bon luy semblera; puis au bout de quelques cinq ou six ans, elle prendra lequel il luy plaira pour son mary, & viuront ainsi ensemble iusques à la fin de leur vie, si ce n'est qu'après auoir esté quelque temps ensemble ils n'ont enfans; l'homme se pourra desmarier & prendre autre femme disant que la sienne ne vaut rien. Pour ainsi les filles sont plus libres que les femmes; or, depuis qu'elles sont mariées, elles sont chastes, & leurs maris sont la pluspart ialoux, lesquels donnent des presens au pere ou parens de la fille qu'ils auront espousée. Voilà la ceremonie & façon qu'ils vsent en leurs mariages.

Mariage des  
Sauuages.

Pour ce qui est de leurs enterremens, quand vn homme ou femme meurt, ils font vne fosse, où ils mettent tout le bien qu'ils auront, comme chaudrons, fourrures, haches, arcs & flesches, robbes & autres choses; & puis ils mettent le corps dedans la fosse, & le couurent de terre, où ils mettent quantité de grosses piéces de bois dessus, & vn bois debout qu'ils peignent de rouge par le haut. Ils

Comme ils  
enterrent  
leurs morts.

1603.

Sauvages  
croient l'im-  
mortalité.

croient l'immortalité des ames & disent qu'ils vont se refiouir en d'autres pays avec leurs parents & amis, quand ils font morts.

*Riuere du Saguenay & son origine.*

CHAPITRE IV.

Partement  
de Tadoufac  
pour aller au  
Saguenay.

Torrent  
d'eau.

Terres  
montagnes de  
rochers mal-  
plaisantes.

LE 11. iour de Iuin, ie fus à quelques douze ou quinze lieuës dans le Saguenay, qui est vne belle riuere, & a vne profondeur incroyable : car ie croy, selon que i'ay entendu deuifer d'où elle procede, que c'est d'un lieu fort hault, d'où il descend vn torrent d'eau (1) d'une grande impetuosité; mais l'eau qui en procede n'est point capable de faire vn tel fleuve comme celuy-là, qui neantmoins ne tient que depuis cediect torrent d'eau, où est le premier fault, iusques au port de Tadoufac, qui est l'entrée de la ditte riuere du Saguenay, où il y a quelques quarante-cinq ou cinquante lieuës, & vne bonne lieuë & demye de large au plus, & vn quart au plus estroict; qui faict qu'il y a grand courant d'eau. Toute la terre que i'ay veu, ce ne sont que montaignes de rochers la pluspart couertes de bois de sapins, cyprez & boulle, terre fort malplaisante, où ie n'ay point trouué vne lieuë de terre plaine tant d'un costé que d'autre. Il y a quelques montaignes de sable & isles en laditte riuere, qui

(1) On serait porté à croire d'abord qu'il est ici question de la Décharge du lac Saint-Jean; mais le contexte indique assez que les sauvages lui ont décrit la route ordinaire des voyageurs, c'est-à-dire, la rivièr Chicoutimi, les lacs Kinogomi, Kinogomichiche et la Belle-Rivière; et alors il est tout naturel que Champlain n'ait pas trouvé de proportion entre la Décharge et le Saguenay.

font haultes esleuées. Enfin ce sont de vrais de-  
 ferts inhabitables d'animaux & d'oiseaux; car ie  
 vous assure qu'allant chasser par les lieux qui me  
 sembloient les plus plaisans, ie ne trouuay rien qui  
 soit sinon de petits oiseaux, qui sont comme rossig-  
 gnols & aironnelles, lesquelles viennent en esté, car  
 autrement ie croy qu'il n'y en a point, à cause de  
 l'excessif froid qu'il y fait, ceste riuiere venant de  
 deuers le Norouest.

1603.

Ils me firent rapport qu'ayant passé le premier  
 fault, d'où vient ce torrent d'eau, ils passent huit  
 autres faults, & puis vont vne iournée sans en trou-  
 uer aucun, puis passent autres dix faults, & vien-  
 nent dedans vn lac (1), où ils sont deux iours à  
 rapasser; en chascque iour ils peuuent faire à leur  
 aise quelques douze à quinze lieuës. Audiçt bout  
 du lac, il y a des peuples qui sont cabannez (2),  
 puis on entre dans trois autres riuieres, quelques  
 trois ou quatre iournées dans chascune; ou, au  
 bout desdittes riuieres, il y a deux ou trois ma-  
 nieres de lacs, d'où prend la source du Saguenay,  
 de laquelle source iusques audiçt port de Tadoussac  
 il y a dix iournées de leurs canots (3). Au bord  
 desdittes riuieres, il y a quantité de cabannes, où

Rapport que  
 l'on m'a fait  
 du commen-  
 cement de la  
 riuiere du Sa-  
 guenay.

(1) Le lac Saint-Jean, que les sauvages appelaient *Piécouagami*.

(2) La nation du Pore-Épic (ou des Kakouchaki) demeurait au lac Saint-Jean pro-  
 bablement dès ce temps-là.

(3) «Voilà,» dit Lescarbot (liv. III, ch. IX) «ce qu'a écrit Champlain dès l'an six  
 «cens cinq» (lisez mil six cent trois) «de la riviere de Saguenay. Mais depuis il dit  
 «en sa dernière relation que du port de Tadoussac jusques à la mer que les Sauvages  
 «de Saguenay descouurent au nord, il y a quarante à cinquante journées; ce qui est bien  
 «éloigné des dix que maintenant il a dit.»

Si Lescarbot avait examiné les choses plus attentivement, il aurait remarqué que  
 Champlain ne dit pas qu'il y ait dix journées de Tadoussac à cette mer du nord qui est  
 salée, c'est-à-dire, à la baie d'Hudson, mais bien seulement de Tadoussac à la source du  
 Saguenay; ce qui est tout différent.

1603. il vient d'autres nations du costé du Nort, trocquer avec lesdiets Montagnés des peaux de castor & martre, avec autres marchandises que donnent les vaisseaux françois aux diets Montagnés. Lesdiets sauvages du Nort disent qu'ils voyent vne mer qui est salée. Je tiens que si cela est, que c'est quelque goulfe de ceste mer qui desgorge par la partie du Nort dans les terres(1); & de verité il ne peut estre autre chose. Voylà ce que j'ay appris de la riuere du Saguenay.

*Partement de Tadoussac pour aller au Sault, la description des isles du Lieure, du Coudre, d'Orleans, & de plusieurs autres isles & de nostre arriuée à Quebec.*

#### CHAPITRE V.

Isle au  
Lieure.

LE mercredi, dix-huictiesme iour de Iuin, nous partismes de Tadoussac, pour aller au Sault(2). Nous passâmes près d'une isle qui s'appelle l'Isle au Lieure(3) qui peut estre à deux lieuës de la terre de la bande du Nort, & à quelques sept lieuës dudict Tadoussac, & à cinq lieuës(4) de la terre du Su.

(1) La bonne foi avec laquelle Champlain consulte les sauvages pour en apprendre ce qu'il ne pouvait reconnoître de ses yeux, contraste singulièrement avec l'incrédulité de Lescarbot. Champlain, sur le simple récit des sauvages, avait assez bien compris la position de la baie d'Hudson, et Lescarbot, plusieurs années après la découverte faite, disait encore : « Toutesfois je ne voudrois aisément croire lesdits Anglois disans qu'il se trouve vne mer dans les terres au cinquantième degré : car il y a longtemps qu'elle seroit découverte, étant si voisine de Tadoussac, & en même élévation » (liv. III, ch. IX).

(2) Le saut Saint-Louis.

(3) Cette isle fut ainsi appelée par Jacques Cartier, parce que, à son retour en 1536, il y trouva quantité de lièvres. Elle porte encore le même nom aujourd'hui.

(4) Environ deux lieuës et demie. La côte du sud, beaucoup moins élevée que celle du nord, paraît être à une bien plus grande distance qu'elle n'est réellement.

De l'Isle au Lieure, nous rangeâmes la coste du Nort environ demye lieuë (1), iusques à vne poincte qui aduance à la mer, où il faut prendre plus au large. Laditte poincte est à vne lieuë d'une isle qui s'appelle l'Isle au Coudre, qui peut tenir environ deux lieuës de large, & de laditte isle à la terre du Nort, il y a vne lieuë. Laditte isle est quelque peu vnie, venant en amoindrissant par les deux bouts; au bout de l'Ouest, il y a des prairies (2) & poinctes de rochers qui aduancent quelque peu dans la riuiere. Laditte isle est quelque peu agreable pour les bois qui l'environnent. Il y a force ardoise, & la terre quelque peu graueuse; au bout de laquelle il y a vn rocher qui aduance à la mer environ demye lieuë. Nous passâmes au Nort de laditte isle, distante de l'Isle au Lieure de douze lieuës.

1603.

Isle au  
Coudre.

Le iedy suyuant, nous en partîmes, & vinsmes mouiller l'ancre à vne anse dangereuse du costé du Nort, où il y a quelques prairies & vne petite riuiere (3) où les fauages cabannent quelques-fois. Cediect iour, rangeant tousiours laditte coste du Nort iusques à vn lieu où nous relaschâmes pour les vents qui nous estoient contraires, où il y auoit force rochers & lieux fort dangereux, nous fusmes trois iours en attendant le beau temps. Toute ceste coste n'est que montaignes tant du costé du Su, que du costé du Nort, la pluspart ressemblant à celle du Saguenay.

Anse dan-  
gereuse.Coste dan-  
gereuse.

(1) Par ce qui suit, on voit qu'il faut lire ici *dix* ou *douze lieuës*: car cette pointe, qui avance à la mer et qui est à une lieue, ou un peu plus, de l'île aux Coudres, ne peut être que le cap aux Oies.

(2) Cette partie de l'île s'appelle encore aujourd'hui les Prairies.

(3) La Petite-Rivière a toujours gardé son nom depuis.

1603.

Isles belles  
& dangereu-  
sés.

Isle d'Or-  
leans.

Le dimanche, vingt-deuxiesme iour dudict mois, nous en partismes pour aller à l'isle d'Orleans (1), où il y a quantité d'isles à la bande du Su, lesquelles sont basses & couuertes d'arbres, semblans estre fort agreables, contenans (selon ce que j'ay pû iuger) les vnes deux lieuës & vne lieuë, & autres demye; autour de ces isles ce ne sont que rochers & basses fort dangereux à passer, & sont esloignées quelques deux lieuës de la grand'terre du Su. Et de là, vinsmes ranger à l'isle d'Orleans, du costé du Su. Elle est à vne lieuë de la terre du Nord, fort plaisante & vnie, contenant de long huit lieuës (2). Le costé de la terre du Su est terre basse, quelques deux lieuës auant en terre; lesdittes terres commencent à estre basses à l'endroiët de laditte isle, qui peut estre à deux lieuës de la terre du Su. A passer du costé du Nort, il y faict fort dangereux pour les bancs de sables, rochers qui sont entre laditte isle & la grand'terre, & assèche presque toute de basse mer.

(1) Cette île, suivant Thévet (Grand Insulaire), était appelée par les sauvages *Minigo* (peut-être *Quinigo*, de l'Algonquin *Quindigo*, ensoreclé). « J'auois oublié à vous dire, « que vne isle nommée des françoys Orleans & des sauvages *Minigo*, est l'endroit où la « riuere est la plus estroïte..... L'isle de Minigo sert de retraite au peuple de ce pays, « pour se retirer lorsqu'ils sont poursuivis de leurs ennemis..... Les François, » ajoute-t-il plus loin, « la nommèrent Isle d'Orleans, en l'honneur d'un fils de France, qui lors vi- « voit, & se nommoit lors de Valois, Duc D'Orleans, fils de ce grand Roy François de « Valois, premier du nom. » Si ce nom d'Orleans remonte, comme l'affirme Thévet, à un fils de François I, ce ne peut être que Henri II, qui porta le titre de Duc d'Orleans jusqu'à la mort de son frère aîné François, c'est-à-dire, jusqu'à l'année 1536 : car, cette année-là même, Jacques Cartier, en retournant de son second voyage, dit « vinsmes poser au bas de l'isle d'Orleans, environ douze lieues de Sainte Croix. » Il faut donc supposer, ou bien que le nom de *Bacchus*, donné à cette île par Cartier lui-même l'automne précédent, aura été changé pendant l'hiver que les Français passèrent ici, ou bien que cette île avait déjà reçu son nom de quelque voyageur inconnu ; ce qui n'est guère probable, puisque alors Cartier, qui devait le savoir aussi bien en remontant le fleuve qu'en descendant, ne pouvait, sans inconuenance, substituer un nom assez indifférent en lui-même, à celui d'un fils de France, du fils de son bienfaiteur.

(2) Sept lieues.

au bout de laditte isle, ie vy vn torrent d'eau (1), qui desbordoit de dessus vne grande montaigne (2) de laditte riuere de Canadas, & dessus laditte montaigne est terre vnie & plaissante à veoir, bien que dedans lesdittes terres l'on voit de haultes montaignes, qui peuuent estre à quelques vingt ou vingt-cinq lieuës dans les terres (3), qui sont proches du premier fault du Saguenay.

1603.

Torrent  
d'eau.Montaignes  
que l'on void  
estre loing.

Nous vinsmes mouiller l'ancre à Quebec (4), qui est vn destroiët de laditte riuere de Canadas, qui a quelque trois cens pas de large (5). Il y a à ce destroiët, du costé du Nort, vne montaigne assez haulte, qui va en abaissant des deux costez; tout le reste

Description  
de Quebec.

(1) L'auteur donna plus tard à ce *torrent d'eau* le nom de Montmorency, qu'il porte encore aujourd'hui. Dans la carte des environs de Québec qu'il publia en 1613, il l'appelle « le grand fault de Montmorency. » Dans l'édition de 1632, il ajoute : « Que j'ay nommé le fault de Montmorency. »

(2) C'est-à-dire, un côteau très-escarpé, haut d'environ 300 pieds.

(3) Ces montaignes, qui forment la chaîne des Laurentides, ne sont pas aussi éloignées; mais elles s'étendent en effet jusqu'au bassin du Saguenay.

(4) C'est ici la première fois que l'on rencontre le nom de Québec, pour désigner ce que Jacques Cartier appelle tantôt Stadaconé, tantôt Canada. Tous ces noms, sans se contredire ou s'exclure, expriment, suivant la langue et le génie des sauvages, comme une nuance particulière du tableau pittoresque que présente le site de Québec. Stadaconé était bâti sur *Palle* que forme la pointe du cap aux Diamants; or, suivant Mgr Lalleche, *stadaconé*, dans le dialecte cris ou algonquin, veut dire *isle*, quoique d'autres linguistes prétendent reconnaître dans ce mot une origine huronne (voir *Hist. de la Colonie Française en Canada*, I, 532, note \*\*). Le mot Canada, dont Cartier nous donne lui-même la signification (« ils appellent une ville *canada* »), semble avoir désigné l'importance relative que devait avoir Stadaconé par l'avantage même de sa position. Enfin, il est naturel de supposer que les sauvages, après la disparition ou le déplacement de Stadaconé, n'aient pas trouvé, pour désigner le même lieu, d'expression plus juste que celle de Kébec ou Québec, qui veut dire, comme le remarque ici Champlain, *détroit, rétrécissement*, et même quelque chose de plus expressif, *c'est bouché*. Ce passage resserré entre deux côtes escarpées, est peut-être ce qui frappe davantage le voyageur qui remonte le Saint-Laurent, jusque là si large et si majestueux. Or les sauvages du bas du fleuve, et les Micmacs en particulier, se servent encore actuellement du même mot *kebec*, pour signifier un lieu où l'eau se rétrécit ou se ferme. Inutile de réfuter ici les opinions plus ou moins ingénieuses, qui veulent trouver l'origine du nom de Québec dans l'exclamation d'un matelot normand, *quel bec!* c'est-à-dire, quel cap! ou dans les armes de certain comte ou seigneur de Normandie. En face de toutes ces suppositions, il y a toujours les témoignages imposants de Champlain et de Lescarbot, qui affirment que ce mot est sauvage. (Voir le Cours d'Histoire de M. Ferland, I, 90, note 3.)

(5) Le fleuve, devant Québec, a un quart de lieue de large.

1603.

est pays vny & beau, où il y a de bonnes terres pleines d'arbres, comme chesnes, cyprés, bouilles, sapins & trembles, & autres arbres fructiers sauuages, & vignes; qui faiët qu'à mon opinion, si elles estoient cultiuées, elles seroient bonnes comme les nostres. Il y a, le long de la coste dudiët Quebec, des diamants dans des rochers d'ardoyse, qui sont meilleurs que ceux d'Alençon. Dudiët Quebec iusques à l'isle au Coudre, il y a 29. lieuës (1).

Des diamants que l'on trouue à Quebec.

*De la poinëte Sainte Croix, de la riuere de Batiscan ; des riuieres, rochers, isles, terres, arbres, fructs, vignes & beaux pays qui sont depuis Quebec, iusques aux Trois Riuieres.*

### CHAPITRE VI.

LE lundy, 23. dudiët mois, nous partismes de Quebec, où la riuere commence à s'elargir quelques-fois d'une lieuë, puis de lieuë & demye ou deux lieuës au plus. Le pays va de plus en plus en embellissant; ce sont toutes terres basses, sans rochers, que fort peu. Le costé du Nort est rempli de rochers & bancs de sable; il faut prendre celui du Su comme d'une demy lieuë de terre. Il y a quelques petites riuieres qui ne sont point nauigables, si ce n'est pour les canots des sauuaages, auxquelles il y a quantité de faults. Nous vinsmes mouiller l'ancre iusques à Sainte Croix (2),

Poinëte de Sainte Croix.

(1) Ce chiffre est de beaucoup trop fort; la copie originale portait probablement 19. Il y a environ 18 lieuës.

(2) Champlain nous fait connaître lui-même (édit. 1613, liv. II, ch. IV) l'origine de ce nom de Sainte-Croix. « Dés la première fois, » dit-il, « qu'on me dit qu'il [Cartier] avoit habité en ce lieu, cela m'estonna fort... Ce que l'on appelle aujourd'huy Sainte

distante de Quebec de quinze lieuës; c'est vne pointe basse, qui va en haulsant des deux costez. Le pays est beau & vny, & les terres meilleures qu'en lieu que i'eusse veu, avec quantité de bois, mais fort peu de sapins & cyprés. Il s'y trouue en quantité des vignes, poires, noysettes, cerises, groi-  
1603.

selles rouges & vertes, & de certaines petites racines de la grosseur d'une petite noix ressemblant au goust comme truffes, qui sont très-bonnes roties & bouillies. Toute ceste terre est noire, sans aucuns rochers, sinon qu'il y a grande quantité d'ardoise; elle est fort tendre, & si elle estoit bien cultiuée, elle feroit de bon rapport.

Fruicts.

Du costé du Nort, il y a vne riuere qui s'appelle Batiscan, qui va fort auant en terre, par où quelques-fois les Aloumequins viennent; & vne autre (1) du mesme costé, à trois lieuës dudict Sainte Croix sur le chemin de Quebec, qui est celle où fut Jacques Cartier au commencement de la descouerture qu'il en feit, & ne passa point plus outre (2). Laditte riuere est plaisante, & va assez auant dans les terres. Tout ce costé du Nort est fort vny & agreable.

Riuere qui s'appelle Batiscan.

« Croix s'appelloit lors Achelacy, destroit de la riuere fort courant & dangereux... Or « en toute ceste riuere, n'y a destroit depuis Quebecq iusques au grand saut, qu'en ce « lieu que maintenant on appelle Sainte Croix, où on a transferé ce nom d'un lieu à un « autre... » D'où l'on voit 1° que les navigateurs qui ont précédé Champlain croyoient que c'étoit en ce lieu qu'avait hiverné Cartier de 1535 à 1536; 2° que c'est ce qui leur a fait donner à ce même lieu le nom de Sainte-Croix. La cause probable de cette erreur est la ressemblance qu'on a cru voir entre le rapide du Richelieu, et ce « destroit « dudict fleuve fort courant & profond » dont parle Cartier, et qu'il faut entendre de Québec.

(1) La rivière Jacques-Cartier, qui en effet se jette dans le fleuve à trois lieues environ de ce qu'on appelaît alors la *pointe de Sainte-Croix*, aujourd'hui le *Platon*.

(2) L'auteur, qui probablement n'avait point encore vu les relations de Cartier, parle ici d'après les traditions ou les idées de ceux qui le pilotaient, et vraisemblablement de Pont-Gravé en particulier; car la *Chronologie Septenaire*, qui semble prendre les inté-

1603.

Rochersdan-  
gereux.

Le mercredi, 24. iour (1) dudiect mois, nous partifmes dudiect Saincte Croix, où nous retardafmes vne marée & demye, pour le lendemain pouuoir passer de iour, à cause de la grande quantité de rochers qui font au trauers de laditte riuere, (chose estrange à veoir) qui assèche presque toute de basse mer. Mais à demy flot, l'on peut commencer à passer librement; toutesfois il faut y prendre bien garde, avec la sonde à la main. La mer y croist prés de trois brasses & demye.

Beau pays.

Plus nous allions en auant, & plus le pays est beau. Nous fusmes à quelques cinq lieuës & demye mouiller l'ancre à la bande du Nort. Le mercredi ensuyuant, nous partifmes de cediect lieu, qui est pays plus plat que celuy de deuant, plein de grande quantité d'arbres, comme à Saincte Croix.

Ile remplie  
de vignes.

Nous passafmes prés d'une petite isle, qui estoit remplye de vignes, & vinsmes mouiller l'ancre à la bande du Su, prés d'un petit costeau; mais, estant dessus, ce sont terres vnies. Il y a vne autre petite isle (2), à trois lieuës de Saincte Croix, proche de la terre du Su. Nous partifmes le ieudi ensuyuant dudiect costeau, & passafmes prés d'une petite isle,

Autre pe-  
tite isle.

rêts de celui-ci, enchérit encore sur ce passage, et ajoute : «ny autre après luy qu'en ce voyage.» Mais Champlain était trop bon observateur pour ne pas concevoir quelques doutes sur la vérité de ces faits, «ne voyant, comme il dit, apparence de riuere pour mettre vaisseaux» (édit. 1613, liv. II, ch. IV). Aussi prouve-t-il, au même endroit, que Cartier n'a pu hiverner ailleurs que dans la rivière Saint-Charles. Au reste il n'a pas pu s'imaginer qu'il était le premier à remonter le fleuve au-dessus de Sainte-Croix, comme l'insinua Lescarbot, puisqu'il était avec Pont-Gravé, qui connaissait les Trois-Rivières depuis au moins cinq ou six ans.

(1) Le 24 était un mardi, et le contexte fait voir suffisamment qu'on était au mardi.

(2) Cette île ne peut être que celle à laquelle il donna plus tard le nom de Richelieu, et que l'on a appelée simplement île de Sainte-Croix jusqu'en 1633. «Ce même jour» (3 juin 1633), dit le *Mercurius gallicus*, t. XIX, p. 822, «le sieur de Champlain partit pour aller à Sainte Croix faire porter des commoditez, pour édifier vne cabanne à faire la traite, y arriua le iour ensuyuant, & le dimanche 5. de iuin alla recognoistre

qui est proche de la bande du Nort, où ie fus, à quelques fix petites riuieres, dont il y en a deux qui peuuent porter bateau assez auant, & vne autre (1) qui a quelques trois cens pas de large; à son entrée il y a quelques isles; elle va fort auant dans la terre, est la plus creuse de toutes les autres; lesquelles sont fort plaisantes à veoir, les terres estans pleines d'arbres qui ressemblent à des noyers, & en ont la mesme odeur, mais ie n'y ay point veu de fruit, ce qui me met en doute. Les sauages m'ont dict qu'il porte son fruit comme les nostres.

1603.

De deux riuieres avec d'autres petites.

Arbres semblans à noyers.

Passant plus outre, nous rencontrafmes vne isle qui s'appelle Saint Eloy (2), & vne autre petite isle, laquelle est tout proche de la terre du Nort. Nous passafmes entre ladicte isle & ladicte terre du Nort, où il y a de l'un à l'autre quelques cent cinquante pas, De ladicte isle iusques à la bande du Su vne lieuë & demye, passafmes proche d'une riuere où peuuent aller les canots. Toute ceste coste du Nort est assez bonne; l'on y peut aller librement, neantmoins la sonde à la main, pour esuiter certaines poinctes. Toute ceste coste que nous rangeafmes est sable mouuant; mais, entrant quelque peu dans les bois, la terre est bonne.

Isle Saint Eloy.

D'une autre petite riuere.

Coste fa blonneuse.

Le vendredy ensuyuant, nous partifmes de ceste

« l'isle dès le soir... Le lundy 6. ledit sieur enuoya des hommes à terre pour commencer à faire la cabanne pour la traite. » Et un peu plus loin : « Les ouriers qui sont icy sont employez aux habitations & fortifications qu'il faut faire à l'isle de Richelieu & Trois Riuieres. » Suivant le P. Le Jeune (Rel. 1635, p. 13, édit. 1858), les sauages appelaient cette isle, *Ka ouapassiniskakki*.

(1) La rivièrre de Sainte-Anne, dont il dit, dans son édit. de 1613, liv. II, ch. VII, « & l'auons nommée la riuere Sainte-Marie. »

(2) La Chronologie Septenaire, dit : « qu'ils appellerent Saint-Eloy. » Cette isle, située en face de l'église actuelle de Batiscan, n'est plus guère connue sous ce nom; mais le petit chenal qui la sépare de la terre ferme porte encore aujourd'hui le nom de Saint-Éloi.

1603. isle, costoyant tousiours la bande du Nort tout proche terre, qui est basse & pleine de tous bons arbres, & en quantité, iusques aux Trois Riuieres, où il commence d'y auoir temperature de temps quelque peu dissemblable à celui de Sainte Croix, d'autant que les arbres y sont plus aduancez qu'en aucun lieu que i'eusse encores veu. Des Trois Riuieres iusques à Sainte Croix il y a quinze lieuës. En ceste riuere (1), il y a six isles, trois desquelles sont fort petites, & les autres de quelques cinq à six cens pas de long, fort plaisantes, & fertilles pour le peu qu'elles contiennent. Il y en a vne au milieu de laditte riuere qui regarde le passage de celle de Canadas, & commande aux autres esloignées de la terre, tant d'un costé que d'autre de quatre à cinq cens pas. Elle est esleuée du costé du Su, & va quelque peu en baissant du costé du Nort. Ce seroit à mon iugement vn lieu propre à habiter, & pourroit-on le fortifier promptement, car sa scituation est forte de foy, & proche d'un grand lac (2) qui n'en est qu'à quelques quatre lieuës; lequel ioinct presque la riuere de Saguenay (3), selon le rapport des sauages, qui vont près de cent lieuës au Nort,

Des Trois  
Riuieres.

D'une isle  
qui est pro-  
pre à habi-  
ter.

(1) Le Saint-Maurice, auquel les auteurs ont le plus souvent donné le nom de Trois-Rivières, parce que les deux îles principales qui se trouvent à son embouchure le séparent en trois branches, appelées les *Chevaux*. « Nous nommâmes icelle riuere, » dit Jacques Cartier, « riuere de Fouez, » et Lescarbot ajoute entre parenthèses : « Je croy qu'il veut dire Foix » (Lesc., liv. III, ch. XVIII). Comme poste de traite, les Trois-Rivières étoient déjà connues, sous ce nom, depuis au moins 1598 : car, en 1599, lorsque M. Chauvin voulut s'établir à Tadoussac, Pont-Gravé « remonstra audit sieur Chauvin « plusieurs fois qu'il falloit aller à mont ledit fleuve, où le lieu est plus commode à habiter, ayant esté en vn autre voyage iusques aux Trois Riuieres pour trouver les Sauages, afin de traiter avec eux » (édit. 1632, liv. I, ch. VI). Le nom sauvage des Trois-Rivières étoit *Metaberoutin*.

(2) Le lac Saint-Pierre.

(3) Le Saint-Maurice a sa source sur les mêmes hauteurs que plusieurs des rivières qui se déchargent dans le lac Saint-Jean, considéré comme la source du Saguenay.

& passent nombre de faults, puis vont par terre quelques cinq ou six lieuës, & entrent dedans vn lac (1), d'où ledict Saguenay prend la meilleure part de sa source, & lesdicts fauuges viennent du dict lac à Tadoufac. Aussi que l'habitation des Trois Riuieres seroit vn bien pour la liberté de quelques nations, qui n'osent venir par là, à cause desdicts Irocois leurs ennemis, qui tiennent toute laditte riuiere de Canadas bordée; mais, estant habitée, on pourroit rendre lesdicts Irocois & autres fauuges amis, ou à tout le moins, sous la faueur de laditte habitation, lesdicts fauuges viendroient librement sans crainte & danger, d'autant que ledict lieu des Trois Riuieres est vn passage. Toute la terre que ie vis à la terre du Nort est sablonneuse. Nous entraſmes enuiron vne lieuë dans laditte riuiere, & ne pufmes passer plus outre à cause du grand courant d'eau. Avec vn esquif, nous fusmes pour veoir plus auant; mais nous ne feismes pas plus d'vne lieuë, que nous rencontraſmes vn fault d'eau fort estroict, comme de douze pas, ce qui fut occasion que nous ne peusmes passer plus outre. Toute la terre que ie veis aux bords de laditte riuiere, va en haussant de plus en plus, qui est remplie de quantité de sapins & cyprez, & fort peu d'autres arbres.

1603.

Le bien que pourroit apporter l'habitation des Trois Riuieres.

Grand cours d'eau.

D'vn petit fault d'eau.

Terre allant en haussant.

(1) Le lac Saint-Jean.

1603. *Longueur, largeur & profondeur d'un lac, & des rivières qui entrent dedans, des isles qui y sont, quelles terres l'on void dans le pays, de la riviere des Irocois, & de la forteresse des sauvages qui leur font la guerre.*

### CHAPITRE VII.

LE famedy enfuyuant, nous partismes des Trois Rivières, & vinsmes mouiller l'ancre à vn lac, où il y a quatre lieuës. Tout ce pays depuis les Trois Rivières iusques à l'entrée dudit lac, est terre à fleur d'eau, & du costé du Su quelque peu plus haulte. Laditte terre est très bonne, & la plus plaifante que nous eussions encores veüe. Les bois y sont assez clairs, qui faict que l'on pourroit y trauffer aisément.

Terres  
bassés.

Le lendemain, 29. de iuin (1), nous entraismes dans le lac, qui a quelques quinze lieuës de long (2), & quelques sept ou huit lieuës de large. A son entrée du costé du Su environ vne lieuë, il y a vne riviere (3) qui est assez grande, & va dans les terres quelques soixante ou quatre-vingts lieuës; & continuant du mesme costé, il y a vne autre petite riviere qui entre environ deux lieuës en terre, & fort de dedans vn autre petit lac (4) qui peut contenir quelques trois ou quatre lieuës. Du costé du

D'un lac.

(1) Le jour de la Saint-Pierre. C'est pour cette raison sans doute que ce lac a été appelé lac Saint-Pierre. Il avait porté précédemment le nom d'Angoulême (Thévet, *Cosmographie Universelle*, t. II).

(2) Dans sa plus grande longueur il n'a que neuf ou dix lieuës.

(3) Probablement la rivière de Nicolet; mais elle ne va pas si loin dans les terres.

(4) Il semble ici que l'auteur parle de ce que nous appelons aujourd'hui baie de La Valière.

Nort, où la terre y paroist fort haulte, on void iufques à quelques vingt lieuës; mais peu à peu les montaignes viennent en diminuant vers l'Oueft comme païs plat. Les fauuges difent que la plupart de ces montaignes font mauuaises terres. Ledict lac a quelques trois brasses d'eau par où nous passafmes, qui fut presque au milieu. La longueur gist d'Est & Oueft, & de la largeur du Nort au Su. Je croy qu'il ne laisseroit d'y auoir de bons poissons, comme les especes que nous auons par deçà. Nous le trauerfames ce mesme iour, & vinsmes mouiller l'ancre enuiron deux lieuës dans la riuere qui va au hault, à l'entrée de laquelle il y a trente petites isles (1). Selon ce que j'ay pû veoir, les vnes sont de deux lieuës, d'autres de lieuë & demye, & quelques vnes moindres, lesquelles sont remplies de quantité de noyers, qui ne sont gueres differens des nostres, & croy que les noix en sont bonnes à leur saison; i'en veis en quantité sous les arbres, qui estoient de deux façons, les vnes petites, & les autres longues comme d'un pouce; mais elles estoient pourries. Il y a aussi quantité de vignes sur le bord desdites isles; mais quand les eaux sont grandes, la plupart d'icelles sont couuertes d'eau. Et ce païs est encores meilleur qu'aucun autre que j'eusse veu.

Le dernier de iuin, nous en partifmes, & vinsmes passer à l'entrée de la riuere des Iroquois, où estoient cabannez & fortifiez les fauuges qui leur alloient faire la guerre. Leur forteresse est faicte de quantité de bastons fort pressez les vns contre les autres, la-

1603.

Terres qui  
paroissent  
fort haultes.

Isles à la  
sortie du lac.

Bonnes  
terres.

Sauuages  
cabannez,  
fortifiez à  
l'entrée de la  
riuere des  
Iroquois.

(1) Les isles de Sorel, que l'on a appelées aussi isles de Richelieu.

1603.

quell : vient ioindre d'un costé fur le bord de la grande riuere, & l'autre fur le bord de la riuere des Iroquois, & leurs canots arrangez les vns contre les autres fur le bord pour pouuoir promptement fuyr, si d'adventure ils sont surprins des Iroquois : car leur forteresse est couuerte d'escorces de chesnes, & ne leur sert que pour auoir le temps de s'embarquer.

Riuere des  
Iroquois.

Nous fusmes dans la riuere des Iroquois quelques cinq ou six lieuës (1), & ne peusmes passer plus outre avec nostre barque, à cause du grand cours d'eau qui descend, & aussi que l'on ne peut aller par terre, & tirer la barque, pour la quantité d'arbres qui sont sur le bord. Voyans ne pouuoir aduancer dauantage, nous prinsmes nostre esquif, pour veoir si le courant estoit plus adoucy ; mais, allant à quelques deux lieuës, il estoit encores plus fort, & ne peusmes aduancer plus auant. Ne pouuant faire autre chose, nous nous en retournasmes en nostre barque. Toute ceste riuere est large de quelques trois à quatre cens pas, fort saine. Nous y veismes cinq isles, distantes les vnes des autres d'un quart ou demye lieuë ou d'une lieuë au plus, vne desquelles contient vne lieuë, qui est la plus proche ; & les autres sont fort petites. Toutes ces terres sont couuertes d'arbres, & terres basses comme celles que j'auois veuës auparauant ; mais il y a plus de sapins & de cyprez qu'aux autres lieux. La terre ne laisse d'y estre bonne, bien qu'elle soit quelque peu sablonneuse. Ceste riuere va comme au Sorouest (2).

Isles.

Terres  
basses.

(1) Champlain aurait donc, dès cette année 1603, remonté la rivière de Chambly jusqu'au-delà de l'endroit où l'on a construit la dame de Saint-Ours, laquelle a fait disparaître les rapides que Champlain trouua plus haut.

(2) Il faudrait : comme au Sud.

Les sauvages disent qu'à quelques quinze lieuës d'où nous auions esté, il y a vn fault (1) qui vient de fort hault, où ils portent leurs canots pour le passer enuiron vn quart de lieuë, & entrent dedans vn lac (2), où à l'entrée il y a trois isles, & estans dedans, ils en rencontrent encores quelques vnes. Il peut contenir quelques quarante ou cinquante lieuës de long, & de large quelques vingt-cinq lieuës, dans lequel descendent quantité de riuieres, iusques au nombre de dix, lesquelles portent canots assez auant. Puis, venant à la fin dudit lac, il y a vn autre fault, & rentrent dedans vn autre lac (3), qui est de la grandeur dudit premier (4), au bout duquel sont cabannez les Iroquois. Ils disent aussi qu'il y a vne riuere (5) qui va rendre à la coste de la Floride, d'où il y peut auoir dudit dernier lac quelques cent ou cent quarante lieuës. Tout le pays des Iroquois est quelque peu montagneux, neantmoins païs très bon, temperé, sans beaucoup d'hyuer, que fort peu.

1603.

Rapport des  
sauuages de la  
riuere des  
Iroquois.

Quel est le  
pays des Iro-  
quois.

(1) Le rapide de Chambly.

(2) Champlain découvrit lui-même ce lac six ans plus tard, et lui donna son nom.

(3) Les Iroquois l'appelaient *Andiatrocté* (là où le lac se ferme). Le P. Jogues le nomma *Saint-Sacrement* en 1646; il est connu aujourd'hui sous le nom de lac George.

(4) Les Sauvages qui donnaient à Champlain ces renseignements s'étaient exagéré la grandeur de ce lac; car le lac Champlain a quarante lieues de long, et le lac George n'en a que onze.

(5) L'Hudson, qui a à peu près cent vingt lieues de long. C'était en effet la meilleure route à suivre pour aller à la côte de la Floride, qui alors était regardée comme voisine du Canada.

1603.

*Arriuée au Sault, sa description, & ce qu'on y void de remarquable, avec le rapport des sauvages de la fin de la grande riuere.*

### CHAPITRE VIII.

Terres basses.

Partant de la riuere des Iroquois, nous fusmes mouiller l'ancre à trois lieuës de là, à la bande du Nort. Tout ce pays est vne terre basse, remplie de toutes les fortes d'arbres que j'ay dict cy-dessus.

Illes en quantité fertiles.

Le premier iour de iuillet, nous costoyasmes la bande du Nort, où le bois y est fort clair, plus qu'en aucun lieu que nous eussions encore veu auparavant, & toute bonne terre pour cultiuer. Je me meis dans vn canot à la bande du Su, où ie veis quantité d'illes, lesquelles sont fort fertiles en fruiçts, comme vignes, noix, noysettes, & vne maniere de fruiçt qui semble à des chastaignes, cerises, chesnes, trembles, pible (1), houblon, fresne, érable, hestre, cyprez, fort peu de pins & sapins. Il y a aussi d'autres arbres que ie ne cognois point, lesquels sont fort agreables. Il s'y trouue quantité de fraises, framboises, groizelles rouges, vertes & bleuës, avec force petits fruiçts qui y croissent parmy grande quantité d'herbages. Il y a aussi plusieurs bestes sauvages comme ornas, cerfs, biches, dains, ours, porcs-espics, lapins, regnards, castors, loutres, rats musquets, & quelques autres fortes d'animaux que ie ne cognois point, lesquels sont bons à manger, & dequoy vivent les sauvages.

Des bestes sauvages.

(1) Ce mot n'est, sans doute, qu'une contraction de *piboule*, qui désigne une variété du peuplier.

Nous passâmes contre vne isle qui est fort agreable, & contient quelques quatre lieuës de long, & environ demye de large (1). Je vis à la bande du Su deux hautes montaignes, qui paroissoient comme à quelques vingt lieuës dans les terres; les sauuages me dirent que c'estoit le premier fault de laditte riuere des Iroquois.

1603.

Isle agreable.

Montaignes qui paroissent dans les terres.

Le mercredy ensuyuant, nous partismes de ce lieu, & feismes quelques cinq ou six lieuës. Nous veismes quantité d'isles; la terre y est fort basse, & sont couvertes de bois ainsi que celles de la riuere des Iroquois. Le iour ensuyuant, nous feismes quelques lieuës, & passâmes aussi par quantité d'autres isles qui sont très bonnes & plaisantes, pour la quantité des prairies qu'il y a, tant du costé de terre ferme que des autres isles; & tous les bois y sont fort petits, au regard de ceux que nous auions passé.

Isles en quantité.

Bois fort petits.

Enfin nous arriuasmes cediët iour à l'entrée du fault, avec vent en poupe, & rencontraismes vne isle (2) qui est presque au milieu de laditte entrée, laquelle contient vn quart de lieuë de long, & passâmes à la bande du Su de laditte isle, où il n'y auoit que de trois à quatre ou cinq pieds d'eau, & aucunes fois vne brassë ou deux; & puis tout à vn coup n'en trouuions que trois ou quatre pieds. Il y a force rochers & petites isles où il n'y a point de bois, & sont à fleur d'eau. Du commencement de la susdritte isle, qui est au milieu de laditte entrée, l'eau commence à venir de grande force; bien que nous eussions le vent fort bon, si ne peusmes-nous, en toute nostre

Entrée du fault.

Isles.

Grand courant d'eau.

(1) L'auteur semble avoir pris ici pour une seule ile les isles de Verchères.

(2) L'ile qu'il appela lui-même plus tard Sainte-Hélène, du nom d'Hélène Boullé, sa femme.

1603.

Isle où nous  
mouillâmes  
l'ancre.

Passage mau-  
vais.

Rochers.

Deux gran-  
des isles.

puissance, beaucoup aduancer; toutesfois nous passâmes ladicte isle qui est à l'entrée dudit fault. Voyant que nous ne pouuions auancer, nous vinsmes mouiller l'ancre à la bande du Nort, contre vne petite isle (1) qui est fertile en la pluspart des fruiçts que j'ay diçt cy-dessus. Nous appareillâmes aussi tost nostre esquip, que l'on auoit fait faire exprès pour passer lediçt fault, dans lequel nous entraâmes lediçt Sieur du Pont & moy, avec quelques autres sauages que nous auions menez pour nous montrer le chemin. Partant de nostre barque, nous ne fûmes pas à trois cens pas, qu'il nous fallut descendre, & quelques matelots se mettre à l'eau pour passer nostre esquip. Le canot des sauages passoit aisément. Nous rencontraâmes vne infinité de petits rochers, qui estoient à fleur d'eau, où nous toufchions souuentes fois.

Il y a deux grandes isles: vne du costé du Nort (2), laquelle contient quelques quinze lieuës de long, & presque autant de large, commence à quelque douze lieuës dans la riuere de Canada, allant vers la riuere des Iroquois, & vient tomber par delà le Sault; l'isle qui est à la bande du Su a quelques quatre lieuës de long, & demye de large (3). Il y a encore vne autre isle (4) qui est proche de celle du Nort, laquelle peut tenir quelque demye lieuë de long, & vn quart de large, & vne autre petite isle, qui

(1) Cette petite île, située dans le port de Montréal, est maintenant réunie à la terre ferme par des quais.

(2) Il paraît bien évident que Champlain veut ici parler de l'île de Montréal, qui cependant n'a que dix lieues de long, et environ trois lieues de large.

(3) L'île Perrot, qui n'a pas tout à fait les dimensions que lui donne l'auteur, est située rigoureusement au sud de l'île de Montréal.

(4) L'île Saint-Paul.

est entre celle du Nort, & l'autre plus proche du Su, 1603.  
 par où nous passâmes l'entrée du Sault(1). Estant  
 passé, il y a vne maniere de lac, où sont toutes ces Maniere de  
lac.  
 isles, lequel peut contenir quelques cinq lieuës de  
 long, & presque autant de large, où il y a quantité  
 de petites isles, qui sont rochers. Il y a, proche du-  
 dict Sault, vne montagne(2) qui descouvre assez Montaigne  
proche du  
Sault.  
 loing dans lesdites terres, & vne petite riuere(3)  
 qui vient de laditte montaigne tomber dans le lac.  
 L'on void du costé du Su, quelques trois ou quatre  
 montaignes, qui paroissent comme à quinze ou  
 seize lieuës dans les terres. Il y a aussi deux riuieres:  
 l'une(4) qui va au premier lac de la riuere des Riuere de-  
dans le lac  
qui va aux  
Iroquois.  
 Iroquois, par où quelquefois les Algonmequins leur  
 vont faire la guerre; & l'autre(5) qui est proche du  
 Sault, qui va quelques pas dans les terres.

Venans à approcher dudict Sault avecq nostre pe- Arriuée au  
Sault avecq  
l'esquif.  
 tit esquif & le canot, ie vous assure que iamais ie  
 ne veis vn torrent d'eau desborder avec vne telle Torrent  
d'eau au  
Sault.  
 impetuosité comme il faict, bien qu'il ne soit pas  
 beaucoup haut, n'estant en d'aucuns lieux que d'une  
 brassé ou de deux, & au plus de trois. Il descend  
 comme de degré en degré, & en chascue lieu où il  
 y a quelque peu de hauteur, il s'y fait vn esbouil-  
 lonnement estrange de la force & roideur que va  
 l'eau en trauerfant ledict Sault, qui peut contenir Hauteur du  
Sault.

(1) C'est-à-dire, «qui est entre l'île de Montréal et l'île Sainte-Hélène par où nous passâmes l'entrée du saut.» Cette petite île est l'île Ronde.

(2) La Montagne que Jacques Cartier appela Mont-Royal (Montréal).

(3) La petite rivière de Saint-Pierre.

(4) La rivière de Saint-Lambert. De cette rivière, on tombe dans celle de Montréal, qui se jette dans le bassin de Chambly; c'est ce bassin que l'auteur appelle «premier lac de la rivière des Iroquois.»

(5) La rivière de la Tortue.

1603.

Rochers  
dans le Sault.  
Illes.

Impossible de  
passer le Sault  
par bateau.

Trauerse que  
nous fimes  
par terre  
pour voir la  
fin du Sault.

Cours d'eau  
au-dessus du  
Sault.

Moyen de  
passer le  
Sault.

Bonnes  
terres & bois  
fort clairs.

vne lieuë. Il y a force rochers de large, & enuiron le millieu, il y a des isles qui sont fort estroittes & fort longues, où il y a fault tant du costé desdittes isles qui sont au Su, comme du costé du Nort, où il fait si dangereux, qu'il est hors de la puissance d'homme d'y passer vn bateau, pour petit qu'il soit. Nous fusmes par terre dans les bois, pour en veoir la fin, où il y a vne lieuë, & où l'on ne voit plus de rochers, ny de faults; mais l'eau y va si viste, qu'il est impossible de plus; & ce courant contient quelques trois ou quatre lieuës; de façon que c'est en vain de s'imaginer que l'on peult faire passer aucuns bateaux par lesdicts faults. Mais qui les voudroit passer, il se faudroit accommoder des canots des sauuages, qu'un homme peut porter aisément: car de porter bateau, c'est chose laquelle ne se peut faire en si bref temps comme il le faudroit pour pouuoir s'en retourner en France, si l'on y hyuernoit. Et en outre ce fault premier, il y en a dix autres, la plus part difficiles à passer; de façon que ce seroit de grandes peines & trauaux pour pouuoir voir & faire ce que l'on pourroit se promettre par bateau, si ce n'estoit à grand frais & despens, & encore en danger de trauailler en vain. Mais avec les canots des sauuages l'on peut aller librement & promptement en toutes les terres, tant aux petites riuieres comme aux grandes. Si bien qu'en se gouuernant par le moyen desdicts sauuages & de leurs canots, l'on pourra veoir tout ce qui se peut, bon & mauuais, dans vn an ou deux.

Tout ce peu de país du costé dudiect fault que nous trauerfames par terre, est bois fort clair, où l'on peut aller ayément avecque armes, sans beaucoup de

peines; l'air y est plus doux & temperé, & de meilleure terre qu'en lieu que i'eussé veu, où il y a quantité de bois & fruiçts, comme en tous les autres lieux cy dessus, & est par les 45. degrez & quelques minutes.

1603.

Lediët fault est par les 45. degrez & quelques minutes.

Voyans que nous ne pouuions faire dauantage, nous en retournasmes en nostre barque, où nous interrogeasmes les fauuges que nous auions, de la fin de la riuere, que ie leur feis figurer de leurs mains, & de quelle partie procedoit sa source. Ils nous dirent que passé le premier fault que nous auions veu, ils faisoient quelques dix ou quinze lieuës(1) avec leurs canots dedans la riuere, où il y a vne riuere qui va en la demeure des Algoumequins(2), qui font à quelques soixante lieuës esloignez de la grand'-riuere, & puis ils venoient à passer cinq faults(3), lesquels peuuent contenir du premier au dernier huit lieuës(4), desquels il y en a deux où ils portent leurs canots pour les passer. Chasque fault peut tenir quelque demy quart de lieuë, ou vn quart au plus; & puis ils viennent dedans vn lac(5), qui peut tenir quelques quinze ou seize lieuës de long. Delà ils rentrent dedans vne riuere(6) qui peut contenir vne lieuë de large, & font quelques lieuës dedans; & puis rentrent dans vn autre lac(7) de quelques quatre ou cinq lieuës de long; venant au bout du-

Sauuages que nous interrogeasmes, où est la fin de la grande riuere.

(1) Cinq ou six lieuës, c'est-à-dire, la longueur du lac Saint-Louis.

(2) C'est pour cette raison même qu'elle a été longtemps appelée la riuere des Algoumequins; plus tard, pour une raison analogue, on lui a donné le nom d'Outaouais.

(3) Ce sont les Cascades, les Cèdres, et les rapides du Côteau-du-Lac, qui se subdivisent en deux ou trois, suivant le chemin que l'on prend.

(4) Du pied des Cascades au Côteau-du-Lac, il y a cinq ou six lieuës.

(5) Le lac Saint-François, qui a environ douze lieuës de long.

(6) Le Long-Saut.

(7) C'est-à-dire, un espace où le fleuve est tranquille et sans rapide.

1603. quel, ils passent cinq autres faults, distans du premier au dernier quelque vingt-cinq ou trente lieuës(1), dont il y en a trois où ils portent leurs canots pour les passer, & les autres deux, il ne les font que traïfner dedans l'eau, d'autant que le cours n'y est si fort ne mauuais comme aux autres. De tous ces faults, aucun n'est si difficile à passer, comme celuy que nous auons veu. Et puis ils viennent dedans vn lac(2) qui peut tenir quelques 80. lieuës de long, où il y a quantité d'isles; & que au bout d'iceluy l'eau y est salubre & l'hyuer doux. A la fin dudit lac, ils passent vn fault(3) qui est quelque peu élevé, où il y a peu d'eau, laquelle descend. Là, ils portent leurs canots par terre environ vn quart de lieuë pour passer ce fault; de là entrent dans vn autre lac(4) qui peut tenir quelques soixante lieuës de long, & que l'eau en est fort salubre. Estant à la fin ils viennent à vn destroiët(5) qui contient deux lieuës de large, & va assez auant dans les terres. Qu'ils n'auoient point passé plus outre, & n'auoient veu la fin d'vn lac(6) qui est à quelques quinze ou seize lieuës d'où ils sont esté, ny que ceux qui leur auoient dict eussent veu homme qui le l'eust veu; d'autant qu'il est si grand, qu'ils ne se hazarderont pas de se mettre au large, de peur que quelque tourmente ou coup de vent ne les surprinst. Disent qu'en esté le soleil se

(1) Depuis le rapide aux Citrons, ou les rapides Plats, jusqu'aux Gallots, il y a en effet cinq rapides; mais cette distance de vingt-cinq à trente lieues doit s'entendre de tout le trajet jusqu'au lac Ontario.

(2) Le lac des Entouhoronons, ou Ontario.

(3) La chute de Niagara.

(4) Le lac Erié, ou des Erichronons (nation du Chat).

(5) La rivière du Détroit, qui est une partie du Saint-Laurent.

(6) Le lac Huron, ou mer Douce.

couche au nord dudiët lac, & en l'hyuer il se couche  
comme au milieu; que l'eau y est très mauuaife,  
comme celle de ceste mer.

---

1603.

Je leur demandis si depuis cediët lac dernier  
qu'ils auoient veu, si l'eau descendoit tousiours  
dans la riuere venant à Gaschepay : ils me dirent  
que non; que depuis le troisieme lac elle descen-  
doit seulement, venant audieët Gaschepay; mais que  
depuis le dernier fault, qui est quelque peu hault,  
comme i'ay diët, que l'eau estoit presque pacifique,  
& que ledieët lac pouuoit prendre cours par autres  
riuieres, lesquelles vont dedans les terres, soit au Su,  
ou au Nort, dont il y en a quantité qui y refluënt,  
& dont ils ne voyent point la fin. Or, à mon iuge-  
ment, il faudroit que si tant de riuieres desbor-  
dent dedans ce lac, n'ayant que si peu de cours au-  
dieët fault, qu'il faut par necessité qu'il refluë de-  
dans quelque grandissime riuere. Mais ce qui me  
faieët croire qu'il n'y a point de riuere par où cediët  
lac refluë, veu le nombre de toutes les autres ri-  
uieres qui refluënt dedans, c'est que les sauuages  
n'ont vu aucune riuere qui print son cours par  
dedans les terres, qu'au lieu où ils ont esté : ce qui  
me faieët croire que c'est la mer du Su, estant sal-  
lée(1), comme ils disent. Toutesfois il n'y faut pas  
tant adiouster de foy, que ce soit avec raisons ap-  
parentes, bien qu'il y en aye quelque peu.

Voilà au certain tout ce que i'ay veu cy-dessus,  
& ouy dire aux sauuages sur ce que nous les auons  
interrogez.

(1) Eau mauuaise ou salée était la même chose pour les sauuages.

1603.

*Retour du Sault à Tadoussac, avec la confrontation du rapport de plusieurs sauvages touchant la longueur & le commencement de la grande rivièrre de Canadas, du nombre des saults & lacs qu'elle traaverse.*

### CHAPITRE IX.

Nous partismes dudiët fault, le Vendredy, quatriesme iour de Iuin (1), & reuinsmes cediët iour à la rivièrre des Irocois. Le Dimanche, sixiesme iour de Iuin, nous en partismes & vinsmes mouiller l'ancre au lac. Le Lundy ensuyuant, nous fismes mouiller l'ancre au Trois Rivièrres. Cediët iour nous feismes quelques quatre lieuës par delà lesdictes Trois Rivièrres. Le Mardy ensuyuant, nous vinsmes à Quebec, & le lendemain, nous fismes au bout de l'isle d'Orleans, où les sauvages vindrent à nous, qui estoient cabannez à la grande terre du Nort. Nous interrogeasmes deux ou trois Algonmequins, pour sçauoir s'ils se conformeroient avec ceux que nous auions interrogez touchant la fin & le commencement de ladiète rivièrre de Canadas.

Autre rapport des Sauvages Algonmequins.

Ils dirent comme ils l'ont figuré, que, passé le fault que nous auions veu, enuiron deux ou trois lieuës, il y a vne rivièrre en leur demeure, qui est en la bande du Nort, continuant le chemin dans ladiète grande rivièrre, ils passent vn fault, où ils portent leurs canots, & viennent à passer cinq autres saults, lesquels peuuent contenir du premier au dernier quelques neuf ou dix lieuës; & que lesdicts saults ne sont

(1) Dans cette phrase et la suivante, l'édition originale met, par inadvertance, le mois de *juin* au lieu de *juillet*.

point difficiles à passer, & ne font que trainer leurs canots en la pluspart desdicts faults, hormis à deux, où ils les portent. De là, viennent à entrer dedans vne riuere qui est comme vne maniere de lac, laquelle peut contenir comme six ou sept lieuës; & puis passent cinq autres faults, où ils traînent leurs canots comme auxdicts premiers, hormis à deux, où ils les portent comme aux premiers; & que du premier au dernier il y a quelques vingt ou vingt-cinq lieuës. Puis viennent dedans vn lac qui contient quelque cent cinquante lieuës de long (1); & quelques quatre ou cinq lieuës à l'entrée dudit lac, il y a vne riuere(2) qui va aux Algoumequins vers le Nort, & vne autre(3) qui va aux Irocois; par où lesdicts Algoumequins & Irocois se font la guerre. Et vn peu plus haut à la bande du Su dudit lac, il y a vne autre riuere(4) qui va aux Irocois, puis venant à la fin dudit lac, ils rencontrent vn autre fault, où ils portent leurs canots; delà ils entrent dedans vn autre très grand lac, qui peut contenir autant comme le premier. Ils n'y ont esté que fort peu dans ce dernier, & ont ouy dire qu'à la fin dudit lac, il y a vne mer dont ils n'ont veu la fin, ne ouy dire qu'aucun l'aye veu; mais que là où ils ont esté, l'eau n'est point mauuaise, d'autant qu'ils n'ont point aduancé plus haut; & que le cours de l'eau vient du costé du soleil couchant venant à l'Orient, & ne sçauent si passé le dits lacs qu'ils ont veu il y

(1) Jusqu'ici, ce second rapport s'accorde passablement avec le premier, sauf les distances, qui diffèrent un peu.

(2) La riuère Trent et la baie de Quinté.

(3) La riuère Noire.

(4) La riuère de Chouaguen, ou Oswego.

1603.

a autre cours d'eau qui aille du costé de l'Occident ; que le soleil se couche à main droite dudit lac, qui est, selon mon iugement, au Norouest peu plus ou moins ; & qu'au premier lac l'eau ne gelle point, ce qui me fait iuger que le temps y est temperé. Et que toutes les terres des Algoumequins est terre basse, remplie de fort peu de bois ; & du costé des Irocois est terre montaigneuse ; neantmoins elles sont très bonnes & fertiles, & meilleures qu'en aucun endroit qu'ils ayent veu. Les Irocois se tiennent à quelque cinquante ou soixante lieuës dudit grand lac. Voilà au certain ce qu'ils m'ont dict auoir veu, qui ne differe de bien peu au rapport des premiers.

Cedit iour, nous fusmes proche de l'isle aux Coudres, comme enuiron trois lieuës. Le Ieudy 10. dudit mois, nous vinsmes à quelque lieuë & demye de l'isle au Lieure, du costé du Nort, où il vint d'autres sauages en notre barque, entre lesquels il y auoit vn ieune homme Algoumequin, qui auoit fort voyagé dedans ledit grand lac : nous l'interrogeasmes fort particulièrement comme nous auions fait les autres sauages. Il nous dict que, passé ledit fault que nous auions veu, qu'à quelques deux ou trois lieuës, il y a vne riuere qui va audicts Algoumequins, où ils sont cabannez ; & qu'allant en ladicte grande riuere, il y a cinq faults, qui peuuent contenir du premier au dernier quelque huit ou neuf lieuës, dont il y en a trois où ils portent leurs canots, & deux autres où ils les traînent ; que chacun desdicts faults peut tenir vn quart de lieuë de long. Puis viennent dedans vn lac qui peut contenir quelque quinze lieuës. Puis ils passent cinq

Rapport  
d'un ieune  
homme sau-  
uage Algou-  
mequin.

autres faults, qui peuuent contenir du premier au dernier quelques vingt à vingt-cinq lieuës, cù il n'y a que deux desdicts faults qu'ils passent avec leurs canots; aux autres trois ils ne les font que trainer. Delà ils entrent dedans vn grandissime lac qui peut contenir quelques trois cents lieuës de long(1). Ad-uancant quelque cent lieuës dedans ledict lac, ils rencontrent vne isle qui est fort grande, où, audelà de ladicte isle, l'eau est salubre; mais que passant quelques cent lieuës plus auant, l'eau est encore plus mauuaise; arriuant à la fin dudiect lac, l'eau est du tout salée. Qu'il y a vn fault qui peut contenir vne lieuë de large, d'où il descend vn grandissime courant d'eau dans le dict lac(2); que passé ce fault, on ne voit plus de terre ny d'vn costé, ne d'autre, sinon vne mer si grande qu'ils n'en n'ont point veu la fin, ny ouy dire qu'aucun l'aye veu. Que le soleil se couche à main droite dudiect lac, & qu'à son entrée il y a vne riuiere qui va aux Algoumequins, & l'autre aux Irocois, par où ils se font la guerre. Que la terre des Irocois est quelque peu montaigneuse, neantmoins fort fertile, où il y a quantité de bled d'Inde, & autres fruiets qu'ils n'ont point en leur terre. Que la terre des Algoumequins est basse & fertile.

Ie leur demandis s'ils n'auoient point cognoissance de quelques mines. Ils nous dirent qu'il y a vne nation qu'on appelle les bons Irocois(3), qui viennent pour troquer des marchandises que les vaisseaux fran-

(1) Quelque trois cents lieues de tour, et encore ce serait beaucoup.

(2) Malgré les inexactitudes qui précèdent, on ne peut s'empêcher de reconnaître ici la chute de Niagara.

(3) Les bons Iroquois étaient sans doute les Hurons, qui parlaient un dialecte de la même langue.

1603. çois donnent aux Algoumequins; lesquels disent qu'il y a à la partie du Nort vne mine de franc cuire, dont ils nous en ont montré quelques bracelets qu'ils auoient eu desdicts bons Irocois. Que si l'on y vouloit aller, ils y meneroient ceux qui feroient depputez pour cest effect.

Peu de différence entre le rapport des Sauvages.

Voilà tout ce que j'ay pu apprendre des vns & des autres, ne se differant que bien peu, sinon que les seconds qui furent interrogez, dirent n'auoir point beu de l'eau salée, aussi ils n'ont pas esté si loing dans ledict lac comme les autres; & different quelque peu du chemin, les vns le faisant plus court, & les autres plus long : de façon que selon leur rapport, du fault où nous auons esté, il y a iusques à la mer salée, qui peut estre celle du Su, quelques quatre cents lieuës. Sans doubte, suyuant leur rapport, ce ne doibt estre autre chose que la mer du Su, le soleil se couchant où ils disent.

Retour à Tadoufac.

Le Vendredy, dixiesme (1) dudiect mois, nous fumes de retour à Tadoufac, où estoit nostre vaisseau.

*Voyage de Tadoufac en l'isle Percée, description de la baye des Moluës, de l'isle de Bonne-adventure, de la Baye de Chaleurs, de plusieurs riuieres, lacs & pays où se trouue plusieurs sortes de mines.*

### CHAPITRE X.

Partement de Tadoufac pour aller à Gachepay.

A Vffitost que nous fumes arriuez à Tadoufac, nous nous embarquasmes pour aller à Gachepay, qui est distant dudiect Tadoufac environ cent lieuës. Le treiziesme iour dudiect mois,

(1) Le vendredi était le 11 du mois de juillet.

nous rencontrafmes vne troupe de fauages qui estoient cabannez du costé du Su, presque au milieu du chemin de Tadoufac à Gachepay. Leur Sagamo qui les menoit s'appelle Armouchides, qui est tenu pour l'un des plus aduisez & hardis qui soit entre les fauages. Il s'en alloit à Tadoufac pour troquer des fleches, & chairs d'orignac, qu'ils ont pour des castors & martres des autres fauages Montaignes, Estechemains & Algoumequins.

1603.

Rencontre de Sauvages.

Le 15. iour dudict mois, nous arriuasmes à Gachepay, qui est dans vne baye, comme à vne lieuë & demye du costé du Nort(1); laquelle baye contient quelque sept ou huit lieuës de long, & à son entrée quatre lieuës de large. Il y a vne riuere qui va quelques trente lieuës dans les terres; puis nous vismes vne autre baye, que l'on appelle la Baye des Moluës(2), laquelle peut tenir quelques trois lieuës de long, autant de large à son entrée. De là l'on vient à l'Isle Percée, qui est comme vn rocher fort haut, esleuée des deux costez, où il y a vn trou par où les chaloupes & basteaux peuuent passer de haute mer; & de basse mer, l'on peut aller de la grand' terre à laditte isle, qui n'en est qu'à quelques quatre ou cinq cens pas. Plus il y a vne autre isle, comme au fuffest de l'isle Percée enuiron vne lieuë, qui s'appelle l'isle de Bonne-aventure, & peut tenir de long vne demye lieuë. Tous cesdits lieux de Gachepay, Baye

Notre arriuée à Gachepay.

De la baye des Moluës.

L'isle Percée.

L'isle de Bonne-aventure.

(1) C'est-à-dire, comme à une lieue et demie du côté du nord de la baie.

(2) Cette baie est au sud de celle de Gaspé; on l'appelle aujourd'hui la Malbaie. Ce mot paraît être une corruption de l'expression anglaise *Moluc Bay*. Dès 1545, Jean Alphonse parle de la baie des Molues et de toute cette côte, comme d'un lieu fréquenté depuis longues années pour l'abondance et l'excellente qualité de la pêche. «Et se est le poisson, dit-il, bien meilleur que celui de la diète terre neufue.» (Cosmogr. univ.)

1603.

des Moluës & Isle Percée, sont les lieux où il se fait la pêche du poisson sec & verd.

De la baye  
de Chaleurs.

Passant l'Isle Percée, il y a vne baye qui s'appelle la Baye de Chaleurs(1), qui va comme à l'ouest-forouest quelques quatre vingts lieuës(2) dedans les terres, contenant de large en son entrée quelques quinze lieuës. Les sauuages Canadiens disent qu'à la grande riuere de Canadas, enuiron quelques soixante lieuës rangeant la coste du Su, il y a vne petite riuere qui s'appelle Mantanne, laquelle va quelques dix huit lieuës dans les terres; & estans au bout d'icelle, ils portent leurs canots enuiron vne lieuë par terre, & se viennent rendre à laditte baye de Chaleurs, par où ils vont quelquefois à l'isle Percée. Aussi ils vont de laditte baye à Tregate(3) & à Misamichy(4).

De Tregate à  
Misamichy.

Riuere où  
a esté le Sieur  
Preuert.

Continuant ladiète coste, on range quantité de riuieres, & vient-on à vn lieu où il y a vne riuere qui s'appelle Souricoua(5), où le sieur Preuert a esté pour descouurir vne mine de cuiure. Ils vont avec leurs canots dans cette riuere deux ou trois iours; puis ils trauerfent quelque deux ou trois lieuës de terre, iusques à laditte mine, qui est sur le bord de la mer du costé du Su. A l'entrée de laditte riuere, on trouue vne isle(6) enuiron vne lieuë dans la mer;

(1) Ainsi nommée par Jacques Cartier en 1534. «Nous nommames laditte baye, la Baye de Chaleurs.» (Prem. Voy. de Cartier, Relat. originale, Paris, 1867.)

(2) Environ trente lieues.

(3) Tregaté, ou Tracadie. Ce lieu, qu'il ne faut pas confondre avec celui qui porte le même nom dans la Nouvelle-Écosse, est situé à mi-chemin environ entre la baie des Chaleurs et celle de Miramichi.

(4) Aujourd'hui, on dit *Miramichi*.

(5) Vraisemblablement, la rivière de Gêdaïc, ou *Chédiac*. On l'appelait alors Souricoua, sans doute parce que c'était le chemin des Souriquois.

(6) L'île de Chédiac.

de laditte ile iusqu'à l'Isle Percée, il y a quelque soixante ou septante lieuës. Puis continuant laditte coste, qui va deuers l'Est, on rencontre vn destroit qui peut tenir deux lieuës de large & vingt-cinq de long(1). Du costé de l'Est est vne ile qui s'appelle Sainct Laurens(2), où est le Cap-Breton, & où vne nation de sauuages appelez les Souricois hyuernent. Passant le destroit de l'isle de Sainct Laurens, costoyant la coste d'Arcadie(3), on vient dedans vne baye(4) qui vient ioindre laditte mine de cuiure. Allant plus outre, on trouue vne riuere(5) qui va quelques soixante ou quatre vingts lieuës dedans les terres, laquelle va proche du lac des Irocois, par où lesdicts sauuages de la coste d'Arcadie leur vont faire la guerre. Ce seroit vn grand bien, qui pourroit trouuer à la coste de la Floride quelque passage qui allast donner proche du susdict grand lac, où l'eau est salée, tant pour la navigation des vaisseaux, lesquels ne seroient subiects à tant de perils, comme ils sont en Canada, que pour l'accourcissement du chemin de plus de trois

1603.

Destroit  
entre la  
grande terre  
& vne ile.

Souricois &  
où ils hy-  
uernent.

De la mine  
de cuiure.

Riuere à la  
coste d'Arca-  
die allant  
proche du lac  
des Irocois.

(1) Par le contexte, on voit que l'auteur parle du détroit de Canseau, qui n'a cependant ni autant de longueur, ni autant de largeur.

(2) Le nom de Cap-Breton a prévalu.

(3) Acadie. Il est possible que Champlain ait cru retrouver, dans ce mot, un nom de la vieille Europe; mais il ne tarda pas à revenir de cette idée, si toutefois ce n'est point ici une simple faute de typographie. La commission de M. de Monts, qui est du 8 novembre de cette année 1603, renferme, entre autres, le passage suivant : « Nous étans dès long temps a, informez de la situation & condition des pais & territoire de la Cadie... » On lit, dans Jean de Laet, en tête d'un chapitre de sa Description des Indes Occidentales : « *Contrées de la Nouvelle-France qui regardent le Sud, lesquelles les François appellent Cadie ou Acadie.* » Si nous tenons ce nom des premiers voyageurs français, il est très-probable qu'ils le tenaient eux-mêmes des sauvages du pays : car ce mot se retrouve dans plusieurs noms de l'endroit ou des environs, comme Tracadie, Choubenacadie, qui sont certainement d'origine sauvage.

(4) La baie Française, aujourd'hui la baie de Fundy.

(5) La rivière Saint-Jean, que les sauvages appelaient *Ouigoudi*. (Voir édit. 1613, ch. III).

1603.

cens lieuës. Et est tres certain qu'il y a des riuieres en la coste de la Floride que l'on n'a point encore descouuertes; lesquelles vont dans les terres, où le pays y est tres bon & fertile, & de fort bons ports. Le pays & coste de la Floride peut auoir vne autre temperature de temps, plus fertile en quantité de fruiets & autres choses, que celuy que j'ay veu; mais il ne peut y auoir des terres plus vnies ny meilleures que celles que nous auons veuës.

Rapport fait des Sauuages d'une riuere qui va dans les terres au bout de laquelle il se trouue vne maniere de metal.

Les sauuages disent qu'en ladicte grande baye de Chaleurs il y a vne riuere qui a quelques vingt lieuës dans les terres, où au bout est vn lac (1) qui peut contenir quelques vingt lieuës, auquel y. a fort peu d'eau; qu'en esté il assèche, auquel ils trouuent dans la terre enuiron vn pied ou vn pied & demy, vne maniere de metal qui ressemble à de l'argent que ie leur auois monstré; & qu'en vn autre lieu proche dudiët lac, il y a vne mine de cuiure.

Voilà ce que j'ay appris desdicts sauuages.

*Retour de l'Isle Percée à Tadoussac, avec la description des ances, ports, riuieres, isles, rochers, ponts, bayes & basses qui sont le long de la coste du Nort.*

### CHAPITRE XI.

Partement de l'Isle Percée.

Tourmente.

**N**ous partismes de l'Isle Percée le dix neuf iour du diët mois pour retourner à Tadoussac. Comme nous fusmes à quelques trois lieuës du Cap l'Euësque (2), nous fusmes contrariés d'une tour-

(1) Probablement le lac Métapédia. (Voir la carte de 1612.)

(2) La tradition, relativement à ce cap, ne paraît pas s'être bien conservée; on ne le trouve même pas mentionné dans la plupart de nos cartes modernes. Parmi les anciens géographes, les uns le placent à peu près à mi-chemin entre le cap des Rosiers et Matane, et les autres à quinze ou vingt lieues environ à l'est du cap Chate.

mente, laquelle dura deux iours, qui nous feist relascher dedans vne grande anse, en attendant le beau temps. Le lendemain, nous en partismes, & fumes encores contrariez d'une autre tourmente. Ne voullant relascher, & pensant gagner chemin, nous fumes à la coste du Nort, le 28. iour de iuillet, mouiller l'ancre à vne anse qui est fort mauuaise à cause des banes de rochers qu'il y a. Cette anse (1) est par les 51. degré & quelques minutes (2).

1603.

Autre tour-  
mente.Coste du  
Nort où nous  
relaschâmes.

Le lendemain nous vinsmes mouiller l'ancre proche d'une riuere qui s'appelle Sainte Marguerite, où il y a de pleine mer quelques trois brasses d'eau, & brasse & demye de basse mer; elle va assez auant. A ce que j'ai vu dans terre du costé de l'Est, il y a vn fault d'eau qui entre dans ladicte riuere, & vient de quelque cinquante ou soixante brasses de haut; d'où procede la plus grand part de l'eau qui descend dedans. A son entrée, il y a vn banc de sable, où il peut auoir de basse eau demy brasse. Toute la coste du costé de l'Est est sable mouuant; où il y a vne poincte à quelque demy lieuë (3) de ladicte riuere qui aduance vne demie lieuë en la mer, & du costé de l'Ouest, il y a vne petite isle. Cediect lieu est par les 50. degrez. Toutes ces terres sont très mauuaises, remplies de sapins. La terre y est quelque peu haute, mais non tant que celle du Su.

De la ri-  
uere Sainte  
Marguerite.Coste fa-  
blonneuté.Terres mau-  
uaises.

A quelques trois lieuës, nous passâmes proche d'une

(1) Vraisemblablement la baie Moisie, à l'ouest de laquelle il y a un banc de rochers très-dangereux.

(2) Cette hauteur, qui est celle du détroit de Belle-Isle, est évidemment trop forte. Suivant Bayfield, le fond de la baie Moisie est à 50° 17'.

(3) «A quelques deux lieuës,» se trouve la pointe à la Croix. Il y a tout lieu de croire que le manuscrit portait *deux lieuës*, et que le typographe aura lu *demy lieuë*.

1603.

Rivière.

D'une  
pointe qui  
avance à la  
mer.D'une autre  
pointe.D'une bonne  
anse où il  
peut quantité  
de vaisseaux.

Baye.

Anse.

autre rivière (1), laquelle sembloit estre fort grande, barrée neantmoins la pluspart de rochers. A quelques 8. lieuës (2) de là, il y a vne pointe (3) qui avance vne lieuë & demye à la mer, où il n'y a que brassë & demye d'eau. Passë cette pointe, il s'en trouue vne autre (4) à quelque 4. lieuës, où il y a assez d'eau. Toute ceste coste est terre basse & sablonneuse.

A quelque 4. lieuës de là, il y a vne anse où entre vne rivière (5). Il y peut aller beaucoup de vaisseaux du costé de l'Ouest. C'est vne pointe basse qui avance environ d'une lieuë en la mer. Il faut ranger la terre de l'Est (6) comme de trois cents pas pour pouoir entrer dedans. Voilà le meilleur port qui est en toute la coste du Nort; mais il y faiët fort dangereux y aller, pour les bassës & bancs de sable qu'il y en a en la plupart de la coste prés de deux lieuës en mer.

On trouue, à quelques fix lieuës de là vne baye (7) où il y a vne isle de sable. Toute laditte baye est fort batturiere, si ce n'est du costé de l'Est, où il peut auoir quelque 4. brassës d'eau. Dans le canal qui entre dans laditte baye, à quelque 4. lieuës de là, il y a vne belle anse, où entre vne rivière. Toute

(1) La rivière des Rochers, qui se jette dans la baie du même nom.

(2) «Dix-huit lieuës.» (Voir la note suivante).

(3) Cette pointe doit être la pointe des Monts, qui est à environ dix-huit lieuës de la baie des Rochers; car, dans tous ces parages, il n'y a pas d'autre pointe aussi considérable, et où il y ait si peu d'eau. Peut-être ne faut-il voir ici qu'une faute de typographie; cependant, il est possible aussi que l'auteur ait été trompé par les courants. Au bas de la pointe des Monts, il se fait, du côté du nord, comme un immense remous; de sorte que le vaisseau était porté sur la pointe, lorsque l'on croyait avoir à lutter contre la marée.

(4) Le cap Saint-Nicolas.

(5) La rivière de Manicouagan.

(6) Par rapport à la baie, ou à l'entrée de la rivière, il faudrait dire: «la terre du Nord.» Mais, par rapport au cours de la rivière même, l'expression est juste.

(7) La baie des Ourdes.

cette coste est basse & sablonneuse. Il y descend vn fault d'eau qui est grand. A quelques cinq lieuës de là(1), il y a vne poincte qui aduance enuiron demy lieuë en la mer, où il y a vne anse(2); & d'une poincte à l'autre, il y a trois lieuës, mais ce n'est que battures où il y a peu d'eau.

1603.  
Coste fa-  
blonneuse.

A quelque deux lieuës, il y a vne plage où il y a vn bon port & vne petite riuere, où il y a trois isles(3), & où des vaisseaux se pourroient mettre à l'abry.

A quelque trois lieuës de là, il y a vne poincte de sable qui aduance enuiron vne lieuë, où au bout il y a vn petit islet(4). Puis, allant à l'Esquemin(5), vous rencontrez deux petites isles basses & vn petit rocher à terre. Ces dictes isles sont enuiron à demy lieuë de Lesquemin, qui est vn fort mauuais port entouré de rochers & asseche de basse mer. Et faut variser pour entrer dedans au derriere d'une petite poincte de rocher, où il n'y peut qu'un vaisseau. Vn peu plus haut, il y a vne riuere qui va quelque peu dans les terres; c'est le lieu où les Basques font la pesche des ballaines(6). Pour dire verité, le port ne vaut du tout rien.

D'une  
poincte qui  
aduance à la  
mer.

De deux  
isles.

Port de Les-  
quemin.

Riuere.

Nous vinsmes de là audict port de Tadoufac, le troisieme d'août. Toutes ces dictes terres cy-dessus

Arriüée à  
Tadoufac.

(1) Une partie de ces cinq lieuës doit se prendre dans l'entrée de la rivière aux Outardes; car, comme l'auteur le remarque un peu plus loin, la pointe aux Outardes et celle des Betsiamis ne sont guère qu'à trois lieuës l'une de l'autre.

(2) La pointe, l'anse et la rivière portent le nom de Betsiamis.

(3) Les ilets de Jérémie.

(4) Cette description ne peut guère convenir qu'à la pointe à Mille-Vaches, quoiqu'elle soit à environ neuf lieuës des ilets de Jérémie. Comme il est difficile d'admettre que Champlain ait pu ne voir que trois lieuës là où il y en avait neuf, il faut supposer ou bien qu'il y a eu quelque chose de passé dans le texte, ou bien que le manuscrit portait un 9, que le typographe aura pu prendre pour un 3.

(5) Aujourd'hui, on dit: les Escoumins.

(6) Environ une lieuë plus haut que les Escoumins, se trouve l'anse aux Basques.

1603. font basses à la coste, & dans les terres fort hautes. Ils ne sont si plaisantes ny fertilles que celles du Su, bien qu'elles soient plus basses.

Voilà au certain tout ce que j'ay veu de cette ditte coste du Nort.

*Les ceremonies que font les Sauvages deuant que d'aller à la guerre. Des sauvages Almouchicois & de leur monstrueuse forme. Discours du sieur de Preuert de Sainct-Malo sur la descouuerture de la coste d'Arcadie; quelles mines il y a, & de la bonté & fertilité du pays.*

## CHAPITRE XII.

Sauvages que nous trouuâmes reuachant de la guerre, lesquels nous auons rencontrés à la riuiere des Irocois.

Sauvages coupent les testes à leurs ennemis.

ARRiuant à Tadoufac, nous trouuâmes les sauvages que nous auons rencontrés en la riuiere des Irocois, qui auoient fait rencontre au premier lac, de trois canots irocois, lesquels se battirent contre dix autres de Montaignez, & apporterent les testes des Irocois à Tadoufac, & n'y eut qu'un Montaignez blessé au bras d'un coup de flèche, lequel songeant quelque chose, il falloit que tous les 10. autres le meissent à execution pour le rendre content, croyant aussi que sa playe s'en doit mieux porter. Si ce dict sauuage meurt, ses parents vengeront sa mort soit sur leur nation, ou sur d'autres, ou bien il faut que les capitaines facent des presents aux parents du deffunct, afin qu'ils soyent contens, ou autrement, comme j'ay dict, ils vseroient de vengeance, qui est vne grande meschanceté entre eux.

1603.

Premier que lesdicts Montaignez partissent pour aller à la guerre, ils s'assemblerent tous, avec leurs plus riches habits de fourrures, castors & autres peaux, parez de patenostres & cordons de diuerses couleurs, & s'assemblerent dedans vne grand'place publique, où il y auoit au deuant d'eux vn Sagamo qui s'appeloit Begourat, qui les menoit à la guerre; & estoient les vns derriere les autres, avec leurs arcs & flesches, massues & rondelles, de quoi ils se parent pour se battre; & alloient fautant les vns après les autres, en faisant plusieurs gestes de leurs corps, ils faisoient maints tours de limaçon. Après, ils commencerent à danser à la façon accoustumée, comme i'ay dict cy-dessus; puis ils firent leur tabagie, & après l'auoir fait, les femmes se despoillerent toutes nuës, parées de leurs plus beaux matachias, & se meirent dedans leurs canots ainsi nuës en dansant, & puis elles se vindrent mettre à l'eau en se battant à coups de leurs auirons, se iettant quantité d'eau les vnes sur les autres. Toutesfois elles ne se faisoient point de mal, car elles se paroient des coups qu'elles s'entre-ruoient. Après auoir fait toutes ces ceremonies, elles se retirerent en leurs cabanes, & les sauages s'en allerent à la guerre contre les Irocois.

Le seiziesme iour d'auoust, nous partismes de Tadoufac, & le 18. dudict mois arriuasmes à l'isle Percée, où nous trouuasmes le sieur Preuert, de Saint Malo, qui venoit de la mine où il auoit esté (1) avec

Partement  
de Tadoufac.

(1) Le sieur Prévert n'auoit point vu par lui-même ce qu'il rapporte ici à Champlain; il s'étoit contenté d'envoyer deux ou trois de ses hommes, avec quelques sauages, à la recherche des mines. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver beaucoup d'exactitude dans tout ce récit. « Il nous faut, » dit Lescarbot, liv. III, ch. XXVIII, « retourner querir Samuel Champlain... afin qu'il nous dise quelques nouvelles de ce qu'il aura veu & ouï parmi les sauages... Et afin qu'il ait vn plus beau champ pour rejouir

1603.

Sauvages armouchicois.

Discours que m'a fait le sieur Prévert de Saint Malo, sur la découverte de la coste d'Arcadie.

Vers de gris en quantité.

beaucoup de peine, pour la crainte que les sauvages auoient de faire rencontre de leurs ennemis, qui sont les Armouchicois, lesquels sont hommes sauvages du tout monstrueux pour la forme qu'ils ont (1); car leur teste est petite, & le corps court, les bras menus comme d'un schelet, & les cuisses semblablement, les iambes grosses & longues, qui sont toutes d'une venue; & quand ils sont assis sur leurs talons, les genoux leur passent plus d'un demy pied par dessus la teste, qui est chose estrange, & semblent estre hors de nature. Ils sont neantmoins fort dispos & determinez, & sont aux meilleures terres de toute la coste d'Arcadie (2): aussi les Souricois les craignent fort. Mais, avec l'assurance que ledict sieur de Prévert leur donna, il les mena iusqu'à laditte mine, où les sauvages le guiderent (3). C'est vne fort haute montaigne aduançant quelque peu sur la mer, qui est fort reluisante au soleil, où il y a quantité de verd de gris, qui procede de laditte mine de cuire; ——— Au pied de laditte montaigne, il dit que de basse eau

ses auditeurs, ie voy le sieur Prévert de Saint Malo qui l'attend à Pisse Percée, en intention de lui en bailler d'une; & s'il ne se contente de cela, lui bailler encore avec la fable des Armouchicois la plaifante histoire du *Gougou*, qui fait peur aux petits enfans, afin que par apres l'Historiographe Cayet soit aussi de la partie en prenant cette monnoye pour bon aloy. Il n'y a là-dessus qu'une remarque à faire: il était beaucoup plus facile à Lescarbot, cinq ou six ans plus tard, de tourner en ridicule la crédulité de Champlain, qu'à celui-ci de bien discerner du premier coup ce qu'il pouvait y avoir de vrai ou de faux dans les récits d'un homme dont il n'avait peut-être pas de raison alors de soupçonner la véracité.

(1) Les Souricois étaient sans doute intéressés à donner au sieur Prévert une aussi mauvaise idée que possible de leurs ennemis; et, d'ailleurs, le sieur Prévert était assez disposé à en inventer au besoin, comme Champlain put bientôt le constater par lui-même. « Les Armouchicois, » dit Lescarbot, « sont aussi beaux hommes (sous ce mot je comprends aussi les femmes) que nous, bien composés & dispos... » (Liv. III, ch. XXIX.)

(2) Ce passage donnerait à entendre que, dans l'origine, on comprenait sous ce nom d'Arcadie une bien plus grande étendue de côtes, puisque le pays des Armouchicois ne commençait qu'au-delà du Kénébec; c'est du moins ce que nous assurent Champlain et le P. Biard, qui tous deux visitèrent les lieux. (Voir 1613, p. 39.)

(3) Champlain parle ici sur le rapport de Prévert.

il y auoit en quantité de morceaux de cuiure, comme il nous en a monsté, lequel tombe du hault de la montaigne. Passant trois ou quatre lieuës plus outre, tirant à la coste d'Arcadie, il y a vne autre mine, & vne petite riuere qui va quelque peu dans les terres, tirant au Su, où il y a vne montaigne qui est d'vne peinture noire, de quoy se peignent les fauuges. Puis, à quelques six lieuës de la seconde mine, en tirant à la mer enuiron vne lieuë proche de la coste d'Arcadie, il y a vne isle où se trouue vne maniere de metal qui est comme brun obscur, le coupant il est blanc, dont anciennement ils vsoient pour leurs fleches & cousteaux, qu'ils battoient avec des pierres; ce qui me fait croire que ce n'est estain ny plomb, estant si dur comme il est; & leur ayant monsté de l'argent, ils dirent que celuy de ladicte isle est semblable; lequel ils trouuent dedans la terre comme à vn pied ou deux. Lediect sieur Preuert a donné aux fauuges des coins & ciseaux, & d'autres choses necessaires pour tirer de ladicte mine, ce qu'ils ont promis de faire, & l'année qu'il vient d'en apporter, & le donner audiect sieur Preuert.

Ils disent aussi qu'à quelques cent ou 120. lieuës il y a d'autres mines, mais ils n'osent y aller, s'il n'y a des françois parmy eux pour faire la guerre à leurs ennemis, qui les tiennent en leur possession.

Cediect lieu où est la mine, qui est par les 44. degrez & quelques minutes (1) proche de ladicte coste de l'Arcadie comme de cinq ou six lieuës, c'est vne

1603.

Cuiure en quantité.

D'vne autre mine.

Peinture noire.

D'vne isle où il y a d'vne maniere d'autre metal.

Autres mines.

Description du lieu où est ladicte mine.

(1) Si la description faite par le sieur Prévert, ou plutôt par ses hommes, se rapporte au bassin des Mines, comme le comprit Champlain lui-même (voir édit. 1613, ch. III), cette latitude est beaucoup trop faible; le bassin des Mines est tout entier au-delà du quarante-cinquième degré.

1603.

maniere de baye qui en son entrée peut tenir quelques lieuës de large, & quelque peu dauantage de long, où il y a trois riuieres qui viennent tomber en la grand'Baye proche de l'isle de Sainct Iean (1), qui a quelque trente ou trente-cinq lieuës de long, & à quelque six lieuës de la terre du Su. Il y a aussi vne autre petite riuere qui va tomber comme à moitié chemin de celle par où reuint lediët sieur Preuert, où sont comme deux manieres de lacs en cette diët riuere. Plus y a aussi vne autre petite riuere qui va à la painture. Toutes ces riuieres tombent en ladicte Baye au Su-Est enuiron de ladicte isle que lesdiëts sauuages disent y auoir ceste mine blanche. Au costé du Nort de ladicte Baye (2) sont les mines de cuiure, où il y a bon port pour des vaisseaux, & vne petite isle à l'entrée du port. Le fonds est vase & sable, où l'on peut eschouer les vaisseaux.

Bon port  
pour les vais-  
seaux.

De ladicte mine iusques au commencement de l'entrée desdittes riuieres, il y a quelques 60. ou 80. lieuës par terre. Mais du costé de la mer, selon mon iugement, depuis la fortie de l'isle de Sainct Laurent & terre ferme (3), il peut y auoir plus de 50. ou 60. lieuës iusques à la ditte mine.

Beau pays.

Tout ce païs est tres beau & plat, où il y a de toutes les sortes d'arbres que nous auons veus allant au premier fault de la grande riuere de Canadas, fort peu de sapins & cyprez.

(1) Aujourd'hui Pile du Prince-Édouard.

(2) On croit reconnaître ici, avec Champlain (édit. 1613, ch. 11), l'entrée ou le canal du bassin des Mines, Pile Haute, et le port ou havre à L'Avocat, où « le fonds est vaseux & sablonneux, & les vaisseaux y peuuent eschouer. »

(3) De cette sortie, qui est évidemment le détroit de Canseau, jusqu'au bassin des Mines, il y a, par mer, environ cent soixante lieues.

Voylà au certain ce que j'ay appris & ouy dire  
 audiët sieur Preuert. 1603.

*D'un monstre espouuantable que les Sauvages appellent  
 Gougou, & de nostre bref & heureux retour en  
 France.*

CHAPITRE XIII.

IL y a encore vne chose estrange, digne de reci-  
 ter, que plusieurs sauages m'ont asseuré estre  
 vray (1) : c'est que, proche de la Baye de Chaleurs,  
 tirant au Su, est vne isle où faiët residence vn  
 monstre espouuantable que les sauages appellent  
 Gougou, & m'ont diët qu'il auoit la forme d'une  
 femme, mais fort effroyable, & d'une telle grandeur,  
 qu'ils me disoient que le bout des mats de nostre  
 vaisseau ne luy fust pas venu iusques à la ceinture,

Monstre ef-  
 pouuantable.

(1) Les premiers voyageurs qui abordèrent aux côtes du nouveau monde étaient bien disposés à y trouver un ordre de choses tout différent de celui du monde ancien; et Champlain tout le premier, en parcourant des régions encore à peu près inexplorées, pouvait croire trop facilement à l'existence de monstres fabuleux. Cependant, si l'on considère ce récit dans son ensemble, on verra qu'il ne fait guère que rapporter textuellement ce que les sauvages et le sieur Prévert étaient unanimes à raconter. Mais, de ce qu'il admettait volontiers l'existence du fait, il ne s'ensuit pas qu'il ait cru tout ce qu'on disoit de ce prétendu monstre. C'est ce que prouve assez la réflexion par laquelle il termine : « Mais ie tiens que ce soit (qu'il faut que ce soit) la residence de quelque diable qui les tourmente de la façon. » Et Lescarbot lui-même, après avoir employé plus de deux pages à expliquer les causes des fausses visions & imaginations, et à prouver que le Gougou, c'est proprement le remord de la conscience, finit aussi par dire : « Et n'est pas incroyable que le diable possédant ces peuples ne leur donne beaucoup d'illusions. Mais proprement, & à dire la verité, ce qui a fortifié l'opinion du Gougou a été le rapport dudit Prevert, lequel contoit vn jour au sieur de Poutrincourt vne fable de même aloÿ, disant qu'il auoit veu vn Sauvage jouer à la croce contre vn diable, & qu'il voyoit bien la croce du diable jouer, mais quant à Monsieur le diable il ne le voyoit point. Le sieur de Poutrincourt qui prenoit plaisir à l'entendre, faisoit semblant de le croire, pour lui en faire dire d'autres... Or si ledit Champlain a été crédule, vu sçavant personnage que j'honore beaucoup pour sa grande littérature, est encore en plus grand'faute, ayant mis en sa Chronologie septenaire de l'histoire de la paix imprimée l'an mille six cens cinq, tout le discours dudit Champlain sans nommer son aucteur, & ayant baillé les fables des Armouchiquois & du Gougou pour bonne monnoye. Je croy que si le conte du diable jouant à la croce eût aussi été imprimé, il l'eût cru, & mis par escrit, comme le reste. »

1603. tant ils le peignent grand; & que souuent il a deuoré & deuore beaucoup de sauuages; lesquels ils met dedans vne grande poche, quand il les peut atraper, & puis les mange; & disoient ceux qui auoient esuité le peril de ceste malheureuse beste, que sa poche estoit si grande, qu'il y eust pu mettre nostre vaisseau. Ce monstre faiët des bruits horribles dedans ceste isle, que les sauuages appellent le Gougou; & quand ils en parlent, ce n'est que avec vne peur si estrange qu'il ne se peut dire plus, & m'ont asseuré plusieurs l'auoir veu. Mesme lediët sieur Preuert de Sainët Malo, en allant à la descouerture des mines, ainsi que nous auons diët au chapitre precedent, m'a diët auoir passé si proche de là demeure de ceste effroyable beste, que luy & tous ceux de son vaisseau entendoient des sifflements estranges du bruit qu'elle faisoit, & que les sauuages qu'il auoit avec luy, luy dirent que c'estoit la mesme beste, & auoient vne telle peur qu'ils se cachoient de toute part, craignant qu'elle fust venuë à eux pour les emporter; & qu'il me faiët croire ce qu'ils disent, c'est que tous les sauuages en general la craignent & en parlent si estrange, que si ie mettois tout ce qu'ils en disent, l'on le tiendroit pour fables; mais ie tiens que ce soit la residence de quelque diable qui les tourmente de la façon. Voylà ce que j'ay appris de ce Gougou.

Premier que partir de Tadoufac pour nous en retourner en France, vn des Sagamo des Montagnez, nommé Bechourat (1), donna son fils au sieur du Pont,

(1) Très-probablement le même que Begourat mentionné plus haut. On sait que dans certaines écritures de l'époque de Champlain les deux lettres *eb* auaiët beaucoup de ressemblance avec le *g*.

pour l'emmener en France, & lui fut fort recom-  
mandé par le grand Sagamo Anadabijou, le priant  
de le bien traiter & de lui faire veoir ce que les autres  
deux fauuges que nous auions remenez, auoient veu.  
Nous leur demandasmes vne femme des Irocois  
qu'ils vouloient manger, laquelle ils nous donnerent,  
& l'auons aussi amenée avec ledict fauage. Le sieur  
de Preuert a aussi amené quatre fauuges : vn homme  
qui est de la coste d'Arcadie, vne femme & deux  
enfans des Canadiens.

Le 24. iour d'aoust, nous partismes de Gachepay,  
le vaisseau dudiect sieur Preuert & le nostre. Le  
2. iour de septembre, nous faisons estat d'estre aussi  
auant que le cap de Rase. Le cinquième iours du-  
dict nous entrâmes sur le banc où se fait la pesche  
du poisson. Le 16. dudiect mois nous estions à la  
sonde qui peut estre à quelques 50. lieuës d'Oues-  
fant. Le 20. dudiect mois, nous arriuasmes, par la  
grace de Dieu, avec contentement d'vn chascun,  
& tousiours le vent fauorable, au port du Haure-  
de-Grace.

FIN.

